

**ANNÉE 2016**  
**RAPPORT D'ACTIVITÉ**

**CONSEIL**  
**ARCHITECTURE**  
**URBANISME**  
**ENVIRONNEMENT**  
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES



# MOT DE LA PRÉSIDENTE



Permettez-moi d'entamer cet habituel moment rétrospectif par un satisfecit pour le travail accompli par la Fédération Nationale des CAUE ces deux dernières années. Au final ce sont neuf évolutions législatives présentes dans cinq lois qui ont renforcé les missions des CAUE dans les territoires, et déterminé les conditions ou les moyens d'exercices de celles-ci : Loi sur la Transition énergétique pour une croissance verte, Loi sur la Liberté de Création, l'Architecture et le Patrimoine, Loi pour la reconquête de la Biodiversité, de la Nature et des Paysages, Loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de Montagne et enfin la Loi de finances pour 2017. Cette dernière est venue préciser les modalités de mise en œuvre de la réforme de la fiscalité de l'aménagement en ce qui concerne le financement des CAUE. Reste à paraître le décret relatif à l'assistance technique des départements aux collectivités rurales.

Parallèlement le grand chantier de l'élargissement territorial de notre Union Régionale, engagé dès 2015, s'est traduit par l'adoption en Assemblée générale extraordinaire réunie le 24 novembre 2016 à Mont-de-Marsan, des nouveaux statuts de l'Union Régionale des CAUE de la Nouvelle Aquitaine, couvrant désormais le périmètre des douze départements de la grande Région. Au-delà des mutualisations, économies d'échelle et des représentations au niveau régional, c'est un véritable projet commun qui a été construit pour assurer à l'échelle locale, via les CAUE départementaux, l'appui aux politiques publiques portées par les acteurs régionaux.

2016 s'est singularisée pour notre CAUE par un élargissement notable des publics adhérents vers un niveau jamais atteint. Non seulement les communes, petites ou grandes, nous ont rejoint, témoignant ainsi leur reconnaissance, mais les intercommunalités, communautés de communes ou d'agglomération, trouvent dorénavant de l'intérêt à nos activités qui entrent de plus en plus dans leurs champs de compétences. De nombreux acteurs du territoire sont également devenus membres : professionnels de l'architecture, du paysage et de l'urbanisme, Chambres consulaires et syndicats professionnels, établissements publics et organismes de l'aménagement, de l'habitat, du patrimoine, du tourisme...

L'une des explications peut se trouver dans la mise en œuvre de la quatrième

## SOMMAIRE

### L'ASSOCIATION EN 2016

Conseil d'administration / Bureau

Instances

Zoom / Les adhérents

### RAPPEL DES MISSIONS

Conseiller

Former et informer

Sensibiliser

Zoom / Les nouvelles lois qui ont élargi le rôle des CAUE

Zoom / L'Union Régionale des CAUE de la Nouvelle Aquitaine : un élargissement rondement mené

### L'ACTIVITÉ 2016 EN CHIFFRES

#### COLLECTIVITÉS

Architecture / Promouvoir la qualité grâce à « l'intention architecturale »

Architecture / Envisager tous les devenir possibles avant d'arrêter un projet de reconversion

Patrimoine / Accompagner les communes dans leurs démarches de valorisation patrimoniale

Patrimoine / Soutenir les élus dans l'écriture de leur outil de lecture architecturale / Le Livre blanc

Patrimoine / Redécouvrir le parc Lawrance

Zoom / Exposition Portraits de jardins

Environnement et paysages / Valoriser l'identité d'un paysage par une démarche partagée

Environnement et paysages / Épauler un projet associatif dans un secteur paysager sensible

orientation de notre Projet Stratégique 2015/2017 intitulé *montrer et démontrer*. Il s'est agi pour nous de mieux mettre en visibilité le CAUE 64, ses actions, la plus-value apportée par ses interventions mais aussi de moderniser son image pour toucher un plus vaste panel de bénéficiaires à travers des médias de communication numériques dynamiques et diversifiés. C'est ainsi qu'en 2016, à côté d'un site internet devenu une vraie source de connaissances continuellement renouvelée, la page Facebook porte notre actualité en temps réel alors que la nouvelle lettre d'information mensuelle *Express'ave 64* informe au plus près les différents publics. Pour préserver au fil du temps le sens que nous avons voulu donner à ces outils, il nous a semblé nécessaire de les inscrire dans une Stratégie de communication approuvée par le Conseil d'administration, énonçant les objectifs poursuivis par catégorie de bénéficiaires et précisant l'articulation entre eux.

Enfin je ne peux finir sans me féliciter que les activités du CAUE 64 soient en constante progression : que ce soient les sollicitations des communes ou des intercommunalités dorénavant en charge de l'urbanisme et de l'instruction des autorisations, les conseils auprès des particuliers et professionnels, l'offre de formation assidûment suivie, les animations culturelles particulièrement attendues. Si ces missions ont pu se développer c'est largement grâce à notre volonté de travailler en partenariat. En mutualisant moyens et savoirs, nous avons pu démultiplier nos actions et toucher un plus large public. Je veux retenir l'action de sensibilisation phare qu'a été l'exposition-atelier *Architectures de papier* conçue par la Cité de l'Architecture et du Patrimoine qui a connu une fréquentation exceptionnelle aussi bien en Béarn qu'au Pays Basque grâce à une co-organisation et à l'association de nombreux partenaires.

Le rapport d'activité tend à donner une vision de l'ensemble de nos missions développées sur tout le territoire départemental, à mettre en avant la diversité des sujets et la richesse des thèmes abordés au travers d'exemples significatifs. Je vous en souhaite une excellente découverte.



Annie HILD  
Présidente du CAUE des Pyrénées-Atlantiques  
Maire d'Idron  
Vice-présidente de la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées  
Conseillère départementale de Pau-2

Aménagement et espaces publics / **Réorganiser un espace central et ses usages**

Urbanisme et stratégies urbaines / **Consolider un centre bourg par une stratégie d'anticipation foncière**

Zoom / **Partenariat avec l'EPFL Béarn Pyrénées et l'EPFL Pays Basque**

Partenariat / **Soutenir et accompagner l'Agence de l'eau dans sa démarche « Zéro pesticide »**

Partenariat / **Accompagner le Parc National des Pyrénées**

## FORMATIONS

Cycle *Espaces verts durables*

Cycle *Les défis du PLU Intercommunal*

Cycle *Patrimoine*

*Formations techniques et sujets d'actualité*

## CONSEIL AUX PARTICULIERS

L'activité

La demande

Le conseil

La répartition territoriale des conseils aux particuliers

Zoom / PREH, dispositif & application à Oloron

## SENSIBILISATION DES PUBLICS

Une action phare

Les autres actions du CAUE 64

Zoom / Conférences Charte architecturale et paysagère

Les médias

Le centre de documentation

Zoom / Expertise

## LES RESSOURCES

Le budget

L'équipe



# L'ASSOCIATION EN 2016

## CONSEIL D'ADMINISTRATION / BUREAU

**6 REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES :** Annie HILD [présidente](#) / Juliette BROCARD [vice-présidente](#) / Jean LACOSTE [vice-président](#) / Philippe ECHEVERRIA [trésorier](#) / Claude OLIVE [secrétaire](#) / Chantal KEHRIG-COTTENÇON

**4 REPRÉSENTANTS DE L'ETAT :** Nicolas JEANJEAN, Philippe JUNQUET [Direction Départementale des Territoires et de la Mer](#) / René COLONEL [Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine](#) / Pierre BARRIÈRE [Inspection d'Académie](#)

**4 REPRÉSENTANTS DES PROFESSIONS :** Manuel DESPRE [Ordre des Architectes](#) / Jean-Luc LABORDE [CAPEB](#) / Yves SARRAT [Chambre des Géomètres Experts](#) / Bernard TREY NAVARRANNE [Société Française des Urbanistes](#)

**2 PERSONNES QUALIFIÉES :** Sylvie CLARIMONT [Université de Pau Pays de l'Adour](#) / Terexa LEKUMBERRI [Institut Culturel Basque](#)

**6 MEMBRES :** Jean-Michel ANXOLABEHÈRE puis Guy ESTRADÉ [Chambre Agriculture](#) / Jean BAUCOU [Bastides 64](#) / Jean-Jacques CASTERET [Institut Occitan d'Aquitaine](#) / Jean-René ETCHEGARAY [AUDAP](#) / Jean GAYAS [SOLIHA Pays Basque](#) / Séverine TARDIEU ou Lancelot DE MADAILLAN [Pavillon de l'Architecture](#)

**1 REPRÉSENTANT DU PERSONNEL :** Amandine GUINET

## INSTANCES

[Assemblée générale](#) le 22 juin / [Conseil d'administration](#) les 10 février, 11 mai et 16 décembre  
[Bureau](#) les 27 janvier, 26 octobre et 22 novembre

WOOZ

## Les adhérents

En 2016, le nombre d'adhérents au CAUE 64 a, pour la deuxième année consécutive, connu une forte augmentation (+34%). Davantage de communes et de groupements de communes ont adhéré. Des associations, des organismes et des professionnels nous apportent également leur soutien. C'est le témoignage d'une reconnaissance du travail accompli, de la valeur de notre activité d'intérêt public et de notre proximité avec les acteurs locaux.

**56 COMMUNES :** Ahetze / Andoins / Arbonne / Arcangues / Aren / Aressy / Asasp-Arros / Ascain / Asson / Aste-Béon / Aydius / Ayherre / Bardos / Baudreix / Bayonne / Bedous / Bidache / Bidarray / Bielle / Bosdarros / Buros / Çaro / Chéaute / Espès-Undurein / Helette / Hendaye / Hôpital-Saint-Blaise / Idron / Ixassou / La Bastide-Clairence / Labastide-Monréjeau / Laà-Mondrans / Lanne-en-Barétous / Larressore / Lembeye / Lescar / Louvie-Soubiron / Mendionde / Monein / Montardon / Montaut / Narcastet / Navarrenx / Ordiarp / Orthez Sainte-Suzanne / Pau / Rébénacq / Rontignon / Saint-Etienne-de-Baigorry / Saint-Pée-sur-Nivelle / Salles-Mongiscard / Sauvagnon / Serres-Morlaàs / Uzès / Vielleségure

**9 COMMUNAUTES D'AGGLOMERATION ET DE COMMUNES :** Josbaig / Luys en Béarn / Ousse-Gabas / Pau-Pyrénées / Piémont Oloronais / Pays de Bidache / Pays d'Hasparren / Pays de Nay / Sud Pays Basque

**20 ASSOCIATIONS ET ETABLISSEMENTS PUBLICS :** ADIL 64 / AUDAP / Bastides 64 / Capeb Pays Basque / Chambre du Commerce et de l'Industrie Pau Béarn / Chambre d'Agriculture / Chambre des Métiers et de l'Artisanat / Comité du Logement (COL) / EPFL Béarn Pyrénées / Gîtes de France 64 / Institut Occitan / Le Festin Association / Office 64 de l'Habitat / Office Palois de l'Habitat / Parc National des Pyrénées / Pavillon de l'Architecture / SEPA / Soliha Béarn Bigorre / Soliha Pays Basque / Syndicat de la Baie Saint-Jean-de-Luz Ciboure

**10 PROFESSIONNELS :** [Architectes](#) : Julien Camborde / Pascal Joppin / Pierre Marsan / Bertrand Massie / Séverine Tardieu / Montouro & Associés / Marie-Lyne Despré (retraîtée) / [Géomètres](#) : Didier Bigourdan / Degeorges et Labourdette / [Paysagiste](#) : Vincent Barth



# RAPPEL DES MISSIONS

Le CAUE 64 a pour vocation la promotion de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale, et assure, dans le cadre d'un service public de proximité, la conduite des quatre missions que lui assigne la loi du 3 janvier 1977.

## CONSEILLER

les **particuliers** – "permanences" sur l'ensemble du territoire et présence au *Salon de l'Habitat de Pau* et au *Salon Solution Maison de Biarritz* ;

les **collectivités territoriales** – conduite de réflexions globales sur le territoire et son aménagement, accompagnement des projets dans leurs démarches de construction et d'aménagement, sur les aspects et enjeux qui contribuent à la qualité du cadre de vie et de l'environnement.

## FORMER et INFORMER

les **élus** – compréhension des territoires et des enjeux liés à leur évolution ;

les **techniciens territoriaux**, les **professionnels** et les **acteurs du cadre de vie** – journées de réflexion et de formations adaptées aux besoins repérés sur les territoires et aux attentes formulées ;

les **enseignants** et les **élèves** – intégration de la connaissance de l'espace bâti et naturel dans les projets pédagogiques ;

**Organisme de formation** déclaré depuis 1983, le CAUE 64 détient également l'agrément permettant de délivrer des formations aux élus, délivré par le Ministère en 2011.

Le CAUE 64 dispose d'un **centre de ressources documentaires ouvert à tous** qui valorise l'activité de conseil pluridisciplinaire menée par le CAUE 64 – ouvrages, études, dossiers thématiques, documents de référence, publications du réseau, supports multimédias, revues spécialisées.

## SENSIBILISER

**tous les publics** à la découverte de l'architecture, la compréhension de l'urbanisme, l'appréciation du paysage, la connaissance de l'environnement – visites, conférences, expositions, projections cinématographiques, publications – et à l'esprit de participation – débats, ateliers, tables rondes, médiation.

WOOL

## Les nouvelles lois qui ont élargi le rôle des CAUE

**Loi du 17 août 2015 sur la Transition énergétique pour une Croissance verte**  
Avec ce texte, les CAUE sont entrés dans le Code de l'Environnement (art L222-1 - programme régional) et le Code de l'Énergie (art L232-2 – PREH) et deviennent les acteurs majeurs de l'intégration des questions énergétiques à l'échelle du bâti (ancien ou neuf) et à celle des quartiers dans les projets urbains et les documents d'urbanisme. Cette loi s'inscrit dans une démarche de renforcement de l'action amorcée par notre CAUE dans le domaine de la transition énergétique.

**Loi du 7 juillet 2016 sur la Liberté de Création, l'Architecture et le Patrimoine**  
Cette loi est venue préciser le rôle des CAUE pour ses missions de conseils gratuits et personnalisés aux particuliers, en indiquant expressément que ces conseils portent à la fois sur la construction neuve, la rénovation de bâtiments, mais aussi les projets d'aménagement d'une parcelle pour assurer la bonne insertion dans le site environnant, qu'il soit urbain ou rural. En outre l'agrément CNFEL pour assurer la formation des élus, que le CAUE 64 détient depuis 2011, est devenu de droit.

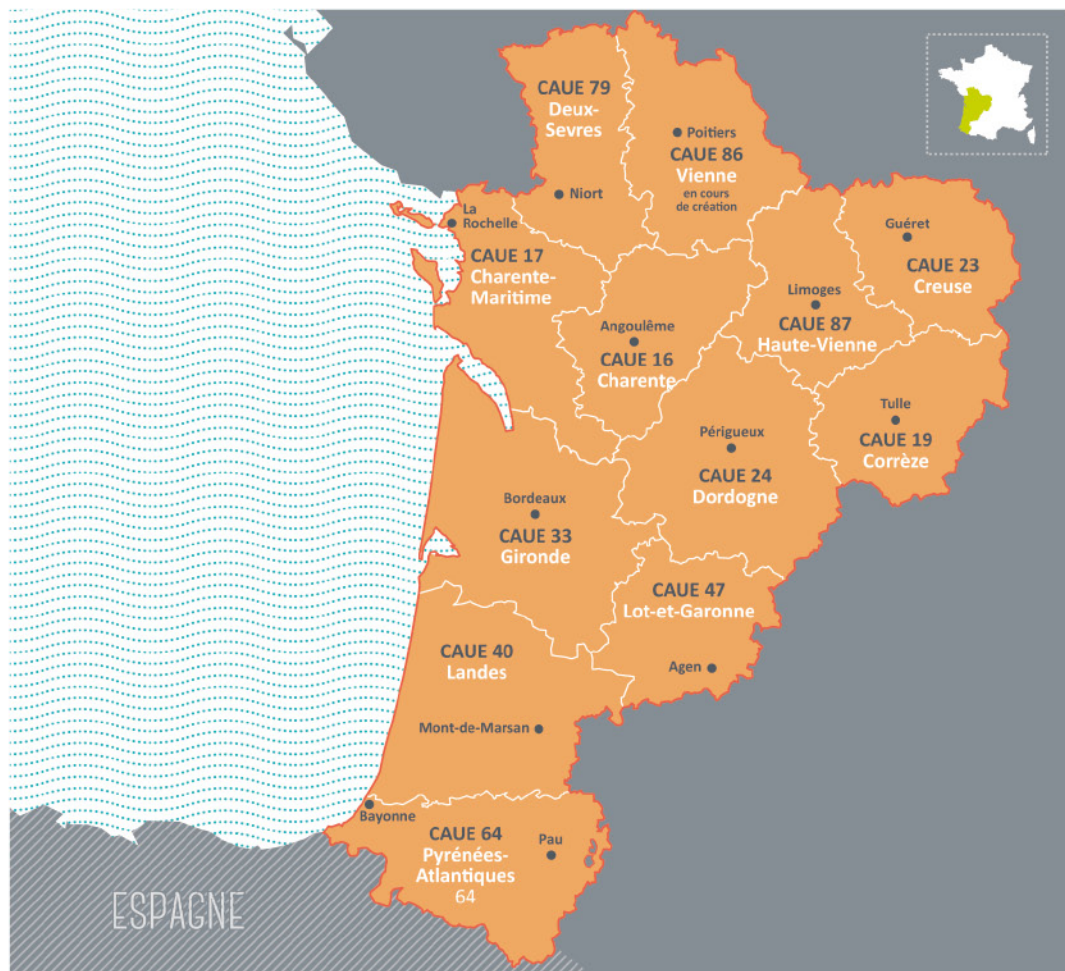
**Loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages**

C'est de la contribution de l'expertise des CAUE dont il est question dans le domaine du paysage puisque le paysage entre explicitement dans leurs missions. Pour le premier réseau de paysagistes publics en France, c'est la reconnaissance de leur activité dans le champ du paysage et le renforcement de cette responsabilité.

Contribuant activement à l'Atlas départemental des paysages, aux plans et chartes paysagères, aux actions d'animation autour de la connaissance des paysages urbains et ruraux, l'équipe du CAUE 64 comprenant la compétence d'un paysagiste se trouve ainsi confortée dans ses missions.

**Loi du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne**

Les Comités de massifs pourront recourir aux services techniques de l'Etat ainsi qu'aux CAUE pour l'élaboration de prescriptions particulières de massif dans certaines conditions (art L122-2 & L122-27 du Code de l'urbanisme). Ces prescriptions particulières ont notamment vocation à porter sur la désignation des espaces, paysages et milieux les plus remarquables du patrimoine naturel et culturel montagnard... et définir les modalités de leur préservation.



Périmètre 2016 de l'URCAUE Nouvelle Aquitaine - Source © CAUE 44

## L'Union Régionale des CAUE de la Nouvelle Aquitaine : un élargissement rondement mené

L'Union Régionale des CAUE d'Aquitaine s'est constituée en 1993 à l'initiative des CAUE pour leur permettre de travailler en réseau et collaborer à l'échelle régionale. Cinq CAUE, dont celui des Pyrénées-Atlantiques, ont ainsi réalisé pendant 23 ans, dans le cadre de l'URCAUE, des actions interdépartementales de sensibilisation, de formation et de promotion de la qualité du cadre de vie en Aquitaine.

La création le 1<sup>er</sup> janvier 2016 d'une nouvelle région regroupant l'Aquitaine, le Limousin et le Poitou-Charentes, dénommée la Nouvelle Aquitaine, a modifié le territoire administratif. En conséquence une démarche d'élargissement du périmètre de l'URCAUE a été initiée. Engagée dès avril 2015 par une première rencontre technique, elle s'est poursuivie avec 4 séminaires de travail tenus entre mars et octobre 2016 durant lesquels présidents et directeurs des CAUE de la nouvelle région ont travaillé sur la question de la structuration régionale.

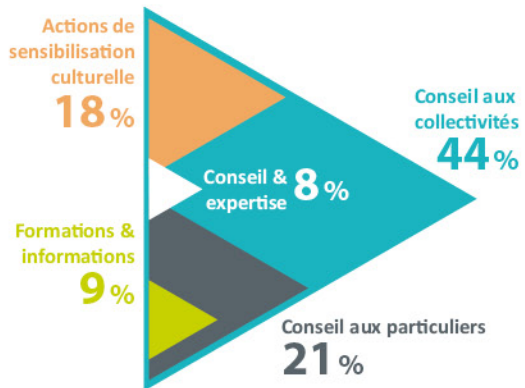
La modification des statuts de l'URCAUE Aquitaine a été adoptée par l'Assemblée générale extraordinaire réunie le 24 novembre 2016 à Mont-de-Marsan.

Lieu d'échange des savoir-faire et des expériences de chacun, organisme représentant les CAUE auprès des institutions et des acteurs régionaux, l'Union Régionale Nouvelle Aquitaine conduit des opérations spécifiques d'intérêt régional.

Ainsi l'URCAUE facilite et amplifie les économies d'échelle, le partage d'expériences et l'amélioration des pratiques, le positionnement des CAUE sur certains enjeux, la mutualisation d'outils régionaux, la participation des CAUE aux commissions et comités de niveau régional (jury, labellisation...) et l'appui à des politiques publiques portées par les acteurs régionaux. L'URCAUE suscite des relations efficaces pour optimiser l'action locale.



# L'ACTIVITÉ 2016 EN CHIFFRES



## L'accompagnement des COLLECTIVITÉS

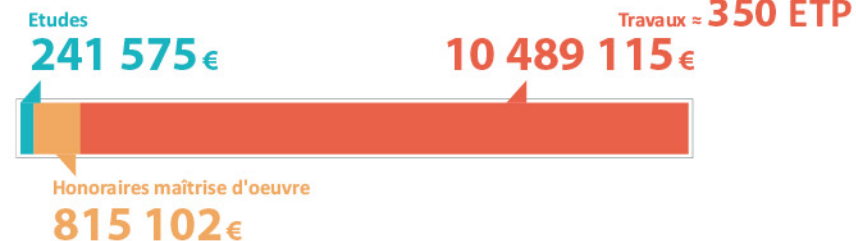
c'est

# 108 dossiers

 des accompagnements longs

 des conventions

de l'activité économique locale

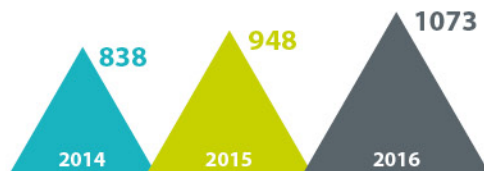


Un service CAUE 64 en constante augmentation

# 1073 conseils

délivrés aux PARTICULIERS

+ 28 % en 3 ans



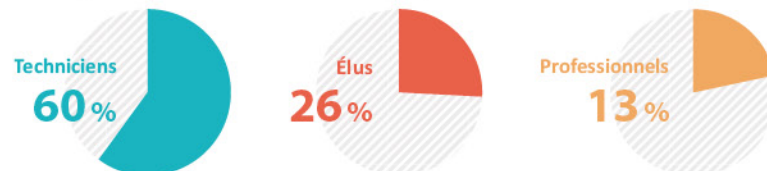
## Offre de FORMATION

14 sessions 11 formations

# 206 participants

à 97 % satisfaits

adaptée à la diversité des publics



## Nombre d'ADHÉRENTS



**x 3** par rapport à 2015



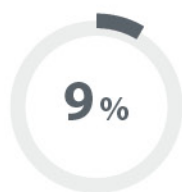
Communes



Associations  
Etablissements publics



Professionnels  
Entreprises  
Particuliers



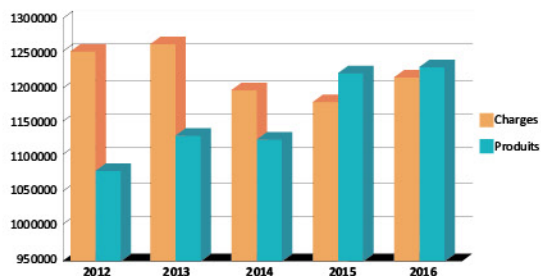
EPCI

**+** de **communes** et de **professionnels**

concerne **56,6 %** des **habitants** du département

Le **CAUE 64**  
a été désigné comme  
**PERSONNALITÉ  
COMPÉTENTE** dans  
**10** commissions &  
**19** groupes de travail

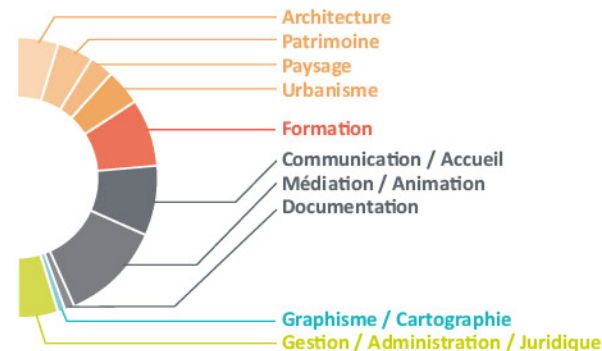
2016, l'équilibre budgétaire confirmé



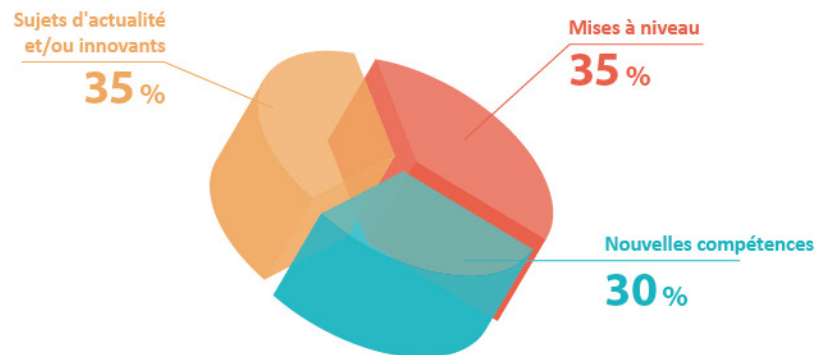
# 13,33 ETP

Equivalent  
Temps  
Plein

des **compétences  
multiples** grâce à  
la **polyvalence**



Un **fort investissement** dans la **formation** du **personnel**





**9500** personnes  
ont participé aux  
**ACTIONS CULTURELLES**  
de **SENSIBILISATION**



**2800** élèves  
concernés  
**39** ARTICLES  
parus



avec une action phare

**ARCHITECTURES de PAPIER**  
exposition - atelier

**8500** visiteurs

en **76** jours sur **2** sites : PAU & ANGLET

**6** partenaires associés

**2** court-métrages & **2** conférences



**3** nouveaux outils  
de  
**COMMUNICATION**



Nouveau  
site internet

**+ 30 %**  
d'**UTILISATEURS** du site  
**+ 80 %** de pages vues



Express' AUE64

**> 4000** abonnés  
à la lettre d'information



Facebook

**369** réactions  
commentaires  
partages

# COLLECTIVITÉS

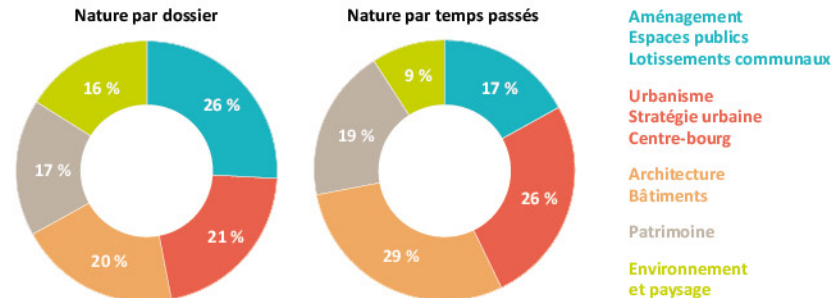
Le CAUE 64 accompagne les collectivités pour les guider dans leur choix, leurs démarches dans tous les champs de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage. Cela concerne autant des projets de réalisations concrètes (équipements et espaces publics, opérations d'aménagement, réhabilitation, lotissement, zone d'activités...) que la mise en place de documents de cadrage à des échelles infra-communales, communales ou intercommunales.

Pour exercer sa mission d'aide à la décision voulue par la loi fondatrice, le CAUE 64 intervient très en amont du projet puis conseille durant toutes les étapes : diagnostic, études préalables, concertation, procédure d'urbanisme, consultation des prestataires (marchés publics)...

En 2016, **44 % du temps de travail de l'équipe** a permis d'accompagner **108 projets** répartis sur l'ensemble du département et concernant toutes les échelles de collectivités (cf carte).

La diminution du nombre de projets (- 25) associée à la progression du conventionnement annuel (28 accompagnements sous convention en 2016 pour 18 chacune des 2 années précédentes) met en évidence que ce sont dorénavant des dossiers plus conséquents qui nécessitent un investissement sur une longue période et moins des conseils ponctuels qui sont sollicités.

Cette évolution est corroborée par la comparaison de la répartition en nombre des domaines d'actions avec celle en temps de travail (voir graphiques). Si tous les champs de compétences professionnelles de l'équipe du CAUE 64 sont présents (architecture, urbanisme, paysage, ressources documentaires...), ce sont proportionnellement les actions relevant de la planification, stratégie urbaine, centre-bourg d'un côté et architecture et bâtiment de l'autre qui mobilisent le plus.



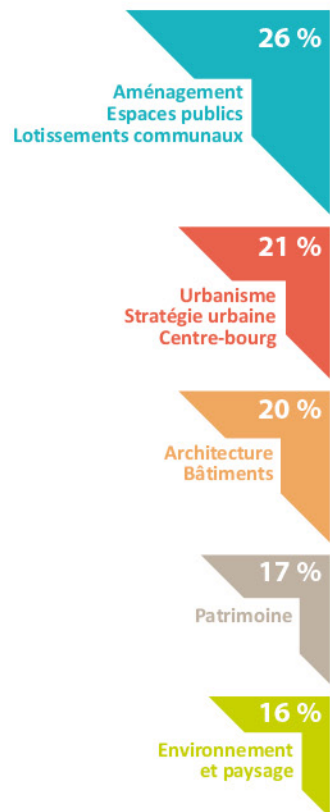
Dorénavant des actions sont programmées dans le cadre de **conventions-cadre partenariales triennales** contractées avec 2 communautés de communes et une agglomération associée à sa ville centre pour des accompagnements spécifiques mais aussi avec des établissements publics ou associations para-publiques intervenant sur des champs complémentaires (URCAUE, PNP, AEAG, EPFLs) pour des actions conjointes ou communes en faveur des collectivités.

Enfin, dans le cadre d'une convention annuelle le CAUE 64 a consacré **193 jours à l'accompagnement des politiques du Département**, essentiellement dans le domaine environnemental, le patrimoine naturel et l'aménagement du territoire.

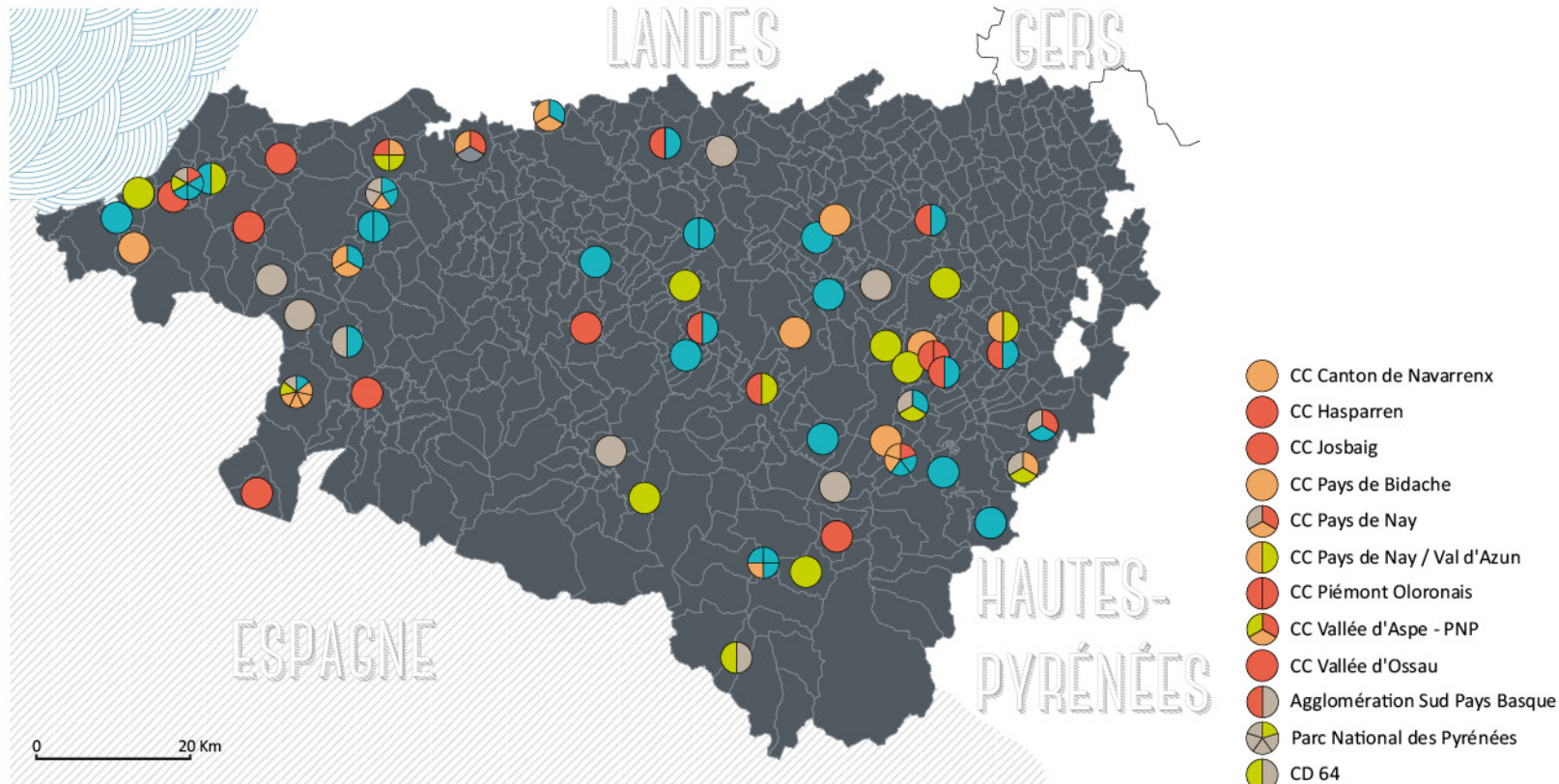




## Nature de l'accompagnement en 2016



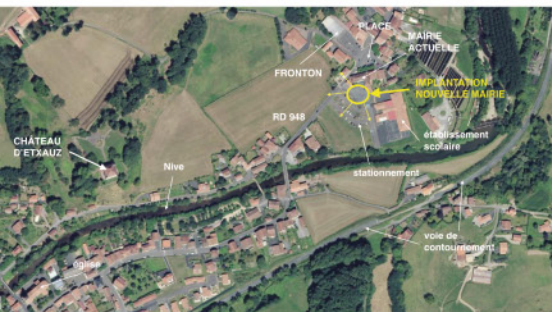
## Nature de l'accompagnement par commune en 2016



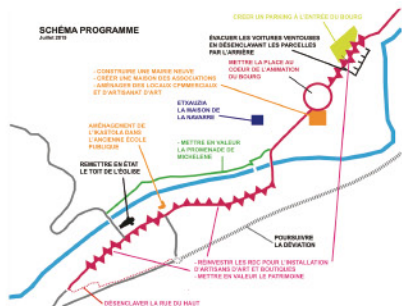
Répartition des interventions sur l'ensemble du département. De la commune de moins de 100 habitants à la communauté d'agglomération, elles concernent toutes les échelles, avec une prédisposition pour les territoires péri-urbains et ruraux. Quelques exemples sont présentés ci-après.

## ARCHITECTURE

# Promouvoir la qualité grâce à « l'intention architecturale »



Implantation de la nouvelle mairie  
Source © CAUE 64 / Géoportail



Programme général de redynamisation du bourg  
Source © CAUE 64

**Saint-Etienne-de-Baïgorry** est une commune rurale d'environ **1600 habitants**, située au sud-ouest de Saint-Jean-Pied-de-Port. A l'entrée de la vallée, elle joue un rôle de bourg-centre dont la vitalité a eu tendance à s'étioler depuis quelques années malgré des atouts certains de développement.

La commune a engagé un programme de redynamisation de son bourg comprenant la construction d'une nouvelle mairie, de l'office de tourisme, base d'accueil de la « station trail » et la réalisation d'une maison des associations, ateliers pour artisans d'art et commerces dans l'ancienne mairie réhabilitée.

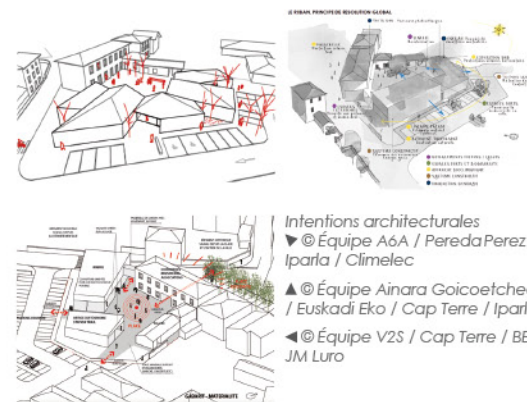
Pour définir son projet la commune a souhaité travailler avec le soutien technique du CAUE 64, selon un mode participatif en impliquant largement les élus :

– réflexion d'ensemble à l'échelle du bourg sur les bases d'un **diagnostic / état des lieux établi par le CAUE 64** ;

– lancement des premières opérations : aménagement de l'ikastola, construction d'une nouvelle mairie, étude préliminaire pour la requalification des espaces publics.

Compte tenu du montant prévisionnel des travaux, le choix du concepteur pour la construction de la nouvelle mairie, de l'office du tourisme et de la station de trail a pu être réalisé à partir d'une **procédure adaptée**. Souhaitant **privilégier la qualité de la conception**, les élus ont choisi d'organiser une consultation avec remise de prestation sur les bases d'une intention architecturale. Parmi les 21 équipes ayant répondu à l'avis d'appel à concurrence et déposé un dossier de candidature, 4 ont été sélectionnées par une commission d'élus.

Ce sont les candidats eux-mêmes qui ont présenté leur proposition pouvant ainsi expliciter et argumenter le parti architectural exprimé dans les documents remis au maître d'ouvrage.



Intentions architecturales  
▼ © Équipe A6A / Pereda Perez / Iparia / Climelec  
▲ © Équipe Ainara Goicoetxea / Euskadi Eko / Cap Terre / Iparia  
◀ © Équipe V2S / Cap Terre / BE JM Luro

▼ Intentions architecturales du projet lauréat  
© Équipe Alaman&Macdonald – Alan Etchevery / Ingétudes / Iparia





## Envisager tous les devenirs possibles avant d'arrêter un projet de reconversion



Nay - Localisation des usines Berchon - Emprise de la Bastide  
Source © CAUE 64 d'après Géoportail

Depuis sa fermeture, l'**Usine Berchon à Nay** a suscité l'attention et l'intérêt des collectivités, de la commune et maintenant de la Communauté de Communes du Pays de Nay. Cet ensemble immobilier est situé dans un endroit stratégique : en plein centre ville, appartenant à la bastide et en deuxième ligne de façade en bordure de Gave.

L'état des lieux du site est cependant préoccupant : bâtiment détourné de sa configuration d'origine, dans un état de dégradation évolutif et nécessitant d'importantes remises aux normes en cas de reconversion pouvant aller à l'encontre de ce qui en fait l'intérêt architectural.

Afin de répondre à la question du devenir de ce site, le **CAUE 64 a été sollicité pour une aide à la décision.**

**Une méthode de travail a été définie** pour conduire cette réflexion sur les bases :

- des réflexions et investigations déjà réalisées ;
- de l'état général du bâtiment et du contexte territorial ;
- des différents devenirs envisageables pour le bâtiment ;
- des besoins en équipements publics de la CCPN ;
- avec une répartition des tâches entre prestataires extérieurs et techniciens des différents services de la CCPN.

La conduite de la réflexion par le CAUE 64 en coordination avec le Président de la commission « culture-sport-jeunesse » s'est déclinée de la façon suivante :

- accompagnement de la collectivité pour le recrutement des prestataires extérieurs ;
- animation des différents groupes de travail sous forme d'ateliers en coordination avec le technicien concerné ;
- coordination technique des différents intervenants et parties prenantes en collaboration avec le chargé de mission patrimoine : élus, techniciens, partenaires institutionnels, associatifs et économiques.

Sur cette base, le **CAUE 64 a réalisé des documents de synthèse** (pré-programmes qualitatifs et fonctionnels) **qui ont servi de support pour l'évaluation technique et financière** des propositions des bureaux d'étude d'économie de la construction.



Les usines Berchon, vues de l'étage sous rampant  
Source © CAUE 64

## PATRIMOINE

# Accompagner les communes dans leurs démarches de valorisation patrimoniale



Source © CAUE 64

Le 7 juillet 2016, la récente **loi LCAP** (Liberté de la Création Architecture et Patrimoine) **crée un nouveau régime unique de protection du patrimoine baptisé « sites patrimoniaux remarquables »** qui succède aux trois dispositifs existants :

- secteurs sauvegardés ;
- Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager - ZPPAUP ;
- Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine - AVAP.

On peut mesurer tout le chemin accompli, depuis la protection ministérielle **de l'objet isolé jusqu'à une réflexion partagée**, directement liée à la vision du projet urbain tel que l'exprime le PLU.

Se situant lui-même à la croisée des disciplines et des regards, le CAUE ne peut que se reconnaître et s'impliquer dans cette dynamique.

**Ainsi l'architecte du patrimoine du CAUE 64 siège dans différentes Commissions Locales**, soit au stade de la mise en place de l'AVAP (Lescar), soit au moment de sa révision (Espelette), soit au fil du temps (Saint-Jean-de-Luz, Pau).

Le rythme des réunions est variable, au moins une par an pour **faire le bilan** de la période écoulée et autant que de besoin pour débattre de sujets pour lesquels l'Architecte des Bâtiments de France souhaite **partager une réflexion, être accompagné dans un avis, solliciter une interprétation de la règle, voire proposer une adaptation**.

En collaboration avec la ville de Pau et l'Architecte du Patrimoine retenu pour conduire l'étude, le CAUE s'est vu confier une **mission de réflexion sur les conditions d'une intégration optimale des entreprises du bâtiment** dans cette démarche. S'il est trop tôt pour dégager des conclusions, l'expérience cumulée des villes qui l'ont précédé montre que la réussite tient à de nombreux facteurs coordonnés : mise en visibilité des compétences, accompagnement des maîtres d'ouvrage et des intervenants, sensibilisations, échanges, et souvent mise en place de formations...



## PATRIMOINE

### Soutenir les élus dans l'écriture de leur outil de lecture architecturale / Le Livre blanc



Littoral basque - Source © CAUE 64



Ascain - Source © CAUE 64



Sare - Source © CAUE 64



Labourd - Source © CAUE 64

L'Agglomération Sud Pays Basque et sa **commission Culture**, interpellées par la multiplication de nouveaux bâtiments sur leur territoire – notamment de logements collectifs, relevant d'une architecture contemporaine de type international – ont souhaité :

- **sensibiliser l'ensemble des élus** des douze communes aux risques encourus par un tel phénomène en termes d'image et de notoriété ;
- reposer la question de **la préservation de l'identité du territoire** ;
- réfléchir ensemble à **la question de la création contemporaine et de l'intégration des nouveaux bâtiments** dans un contexte de valorisation de l'identité du territoire.

Sollicité sur ce questionnaire, le CAUE 64 a proposé une méthode de travail visant à **la rédaction d'un Livre blanc** pour :

- préciser le rôle de l' élu dans le processus de production du cadre bâti ;
- proposer aux élus des critères d'évaluation pour analyser les projets qui leur sont soumis ;
- construire un discours commun constituant un véritable socle garant de **la préservation de l'harmonie entre ancien et avenir**.

Dans cette perspective, une démarche participative a été élaborée par le CAUE 64 :

- des ateliers de réflexion entre élus du territoire de l'Agglo Sud Pays Basque ;
- 2 débats avec les parties prenantes du cadre bâti et du tourisme complétés par l'envoi d'un questionnaire ;
- des ateliers d'élus pour rédiger le contenu du Livre blanc.

Les objectifs du Livre blanc ont été posés :

- valoriser l'identité architecturale du territoire ;
- encourager la création architecturale ;
- garantir la qualité de vie de chacun ;
- conforter l'attractivité touristique.

Le Livre blanc est porté à la connaissance des professionnels concernés, architectes et commanditaires, afin de servir de base de travail et de discussion autour des projets, dans **une démarche d'échange entre tous les acteurs**.

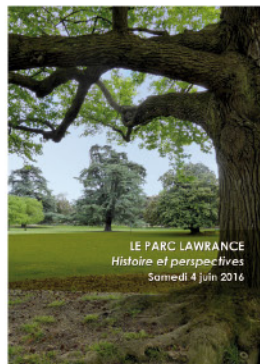
Les élus investis dans cette démarche sont aujourd'hui convaincus que des échanges constructifs et dynamiques, respectueux du rôle de chacun créeront les conditions d'une envie collective de toujours mieux faire pour consolider et faire évoluer le cadre bâti déjà si riche de ce territoire.

## PATRIMOINE

### Redécouvrir le parc Lawrance

La ville de Pau, engagée dans un programme ambitieux de revalorisation de ses parcs et jardins, a confié au CAUE 64 une mission de valorisation d'un parc emblématique de la ville de Pau, le parc Lawrance. Cette démarche s'est constituée autour de deux volets :

- une expertise du parc comprenant l'analyse du site et de son évolution, les pistes d'amélioration intégrant les usages, et la production d'un document de référence ;
- une animation grand public dans le cadre des Rendez-vous aux Jardins, avec trois visites commentées du parc, effectuées par la paysagiste du CAUE 64 avec le concours du responsable du patrimoine arboré de la ville



Rendez-vous aux Jardins - Le parc Lawrance : histoire et perspectives - Source © CAUE 64 ▲  
Le parc Lawrance - Source © L. Médriinal / CAUE 64 ▶

et la création d'un nouveau panneau venant enrichir l'exposition *Portraits de Jardins*.

L'expertise soumise par le CAUE 64 aux techniciens de la ville lors de deux réunions internes, a permis de définir, en concertation avec eux, de grandes orientations d'aménagement qui renouent avec l'esprit d'origine de ce parc, tout en s'ouvrant aux usages d'aujourd'hui et en accompagnant l'évolution du quartier, actuelle et projetée.

Les visites commentées lors des journées nationales *Rendez-vous aux Jardins* ont rassemblé 60 personnes, et démontré l'intérêt que porte le public à ce parc encore injustement méconnu.

ZOOM

## Exposition Portraits de jardins



L'exposition *Portraits de jardins* créée en 2015 par le CAUE 64 en partenariat avec le Département, présentait initialement 10 parcs et jardins publics ou privés capturés par le regard du photographe Luc MEDRINAL. En 2016, la Ville de Pau a sollicité le CAUE 64 pour poursuivre un chantier de recensement, conservation et médiation de son patrimoine des jardins. Dans ce cadre, le parc Lawrance a fait l'objet d'un premier chantier qui s'est matérialisé par la création d'un nouveau panneau. Empruntée pour être exposée par la ville de Bayonne et le Pays d'art et d'histoire des Pyrénées béarnaise, l'exposition apporte une réponse au besoin de découvrir et décrypter ce remarquable patrimoine des parcs et jardins.



## Valoriser l'identité d'un paysage par une démarche partagée



Col du Soulor - Source © CAUE 64

Point de bascule entre la Vallée de l'Ouzoum et le Val d'Azun, entre les Pyrénées-Atlantiques et les Hautes-Pyrénées, le **Col du Soulor** est à la fois un site touristique et une halte familiale sur la route thermique pyrénéenne. Depuis 2015, les **communautés du Pays de Nay et du Val d'Azun** réfléchissent à un même projet pour améliorer la qualité d'accueil et de services sur ce site prisé des sportifs et des amoureux des balades en estives. Outre les qualités paysagères indéniables, le site présente une variété d'atouts : site d'activités

pastorales, site de migration ornithologique, tracé historique du Tour de France, entrée d'un domaine nordique. Autant de pistes de travail pour **conduire un projet avec l'ensemble des acteurs locaux**.

Après une première phase concluant en juillet 2015 à une stratégie touristique, et avant de passer à l'opérationnel, les communautés de communes ont souhaité accentuer leur effort sur deux volets pour ancrer le projet : la lecture paysagère et la concertation locale. L'approche conduite par **les CAUE des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées, appuyée par les travaux du cabinet Estives** ont formé une **base programmatique** pour fixer des actions d'aménagement. Cette méthode de réflexion partenariale, interdépartementale et interrégionale a abouti au développement d'un **plan de référence** insistant sur la compréhension des paysages.

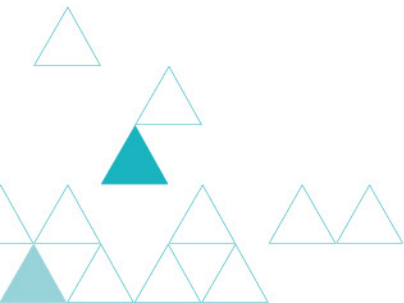
Le projet permettra ainsi de requalifier et rendre accessible le paysage du Col du Soulor tout en valorisant l'activité pastorale. Il s'agira de :

- valoriser le front de montagne ;
- réparer le paysage dégradé par l'homme ;
- créer un réseau de promenades ponctuées de belvédères ;

- préserver le territoire pastoral en maîtrisant les surfaces imperméabilisées ;
  - créer un lieu d'accueil et d'information abrité qui marquera le passage du Col en aménageant ses abords.
- Enfin, la scénographie intérieure et extérieure autour des thèmes identitaires du Col permettra de vivre une expérience unique, de raconter les mémoires des hommes tout en gardant un œil sur le massif du Gabizos.



Col du Soulor - Source © CAUE 64



## Épauler un projet associatif dans un secteur paysager sensible



En septembre 2013 se créait l'**association LUDOPIA**, pour concrétiser l'idée d'un parc de loisirs évolutif intergénérationnel, sur les thèmes du bois et du recyclage. Pour ce projet situé à **Accous** en **vallée d'Ossau**, dans un secteur de montagne paysagèrement sensible et placé sous le contrôle de l'Architecte des Bâtiments de France, l'association a souhaité être accompagnée par le CAUE 64 pour :

- l'aider à bâtir son programme ;
- définir la démarche de projet ;
- suivre la conception du projet, effectuée par des professionnels libéraux, paysagiste et architecte.

Le processus s'est déroulé sur un an et demi,

▼ Réunion de travail au CAUE 64 - Source © CAUE 64

▲ Ludopia - Constructions - Source © C. FONTAN

◀ Ludopia - Bâti d'accueil - Source © J. COMBES

durant lequel la pluridisciplinarité de l'équipe du CAUE 64 a été sollicitée. Le projet s'est peu à peu déterminé à partir :

- d'un bâti d'accueil évolutif pouvant être fermé à terme ;
- divers pôles de jeux « artisanaux » pour enfants et adolescents ;
- des constructions orientées vers l'utilisation de matériaux bruts, en bois et/ou de récupération.

L'ensemble du parc est amené à se développer dans le temps. Au fur et à mesure de la progression du projet, **l'implication de l'association a permis de recueillir le soutien croissant de l'ensemble des acteurs institutionnels.**

Le parc, entré en activité à l'été 2016, a rencontré rapidement son public.



## Réorganiser un espace central et ses usages

Fort d'un plan de référence des espaces publics centraux initié en 2015 avec l'appui du CAUE 64, **la commune de Larressore** a engagé en 2016 une phase opérationnelle de maîtrise d'œuvre pour **donner un nouveau visage à la place du village.**

Cette dernière souffrait d'un aménagement vieillissant et inadapté aux questions d'accessibilité et de mise en valeur patrimoniale.

De plus, les projets communaux de rénovation menés depuis plusieurs années et qui ont permis de développer des services de proximité (épicerie multiservices, auberge) ont renforcé la vie locale et la présence des piétons. Ce progrès s'est accompagné d'une augmentation du nombre de véhicule sur l'espace public.

L'inadéquation entre les façades valorisées et l'absence de marquage clair de l'espace partagé ne donnait plus satisfaction.

Dans ce contexte, la **rénovation des espaces publics centraux** avait pour enjeu de clôturer plus d'une décennie d'investissements communaux pour renforcer la centralité

et garder une vie de village. Il fallait donc trouver une réponse simple mais adaptée aux nouvelles contraintes de cette place.

L'omniprésence de la voiture et le flux de la RD20 ont été au cœur du débat. La réponse de l'équipe lauréate Pays Paysages et Artélia fut de contenir le stationnement dans des poches pré-existantes et de donner une large place aux piétons par un traitement de sol différencié. Le béton au cœur de la réponse permet d'effacer symboliquement le traitement d'une voie à trafic majeur tout en garantissant une qualité graphique à l'aménagement.

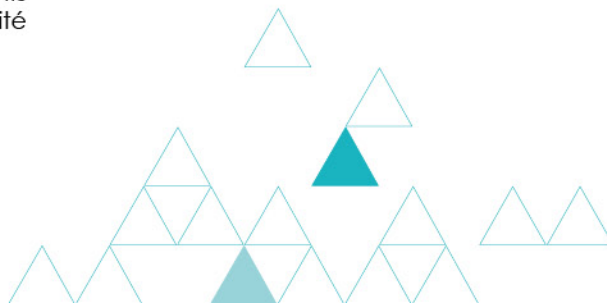
Le piéton est, quant à lui, protégé de la circulation sans être confiné sur un parcours. Enfin, le traitement végétal se décline de différentes façons, tantôt cadré sous la forme de plates bandes et d'espaces d'ornement, tantôt plus naturel sous la forme de pelouses ou de talus enherbés.



Larressore - Source © CAUE 64



Larressore - Source © CAUE 64



## Consolider un centre bourg par une stratégie d'anticipation foncière



Labatmale - Fiche conseil  
Source © CAUE 64 - EPFL BP

La commune de Labatmale poursuit, depuis l'approbation de sa Carte Communale en 2015, un **objectif d'amélioration et de renforcement de son centre bourg**. Plusieurs projets ont déjà un impact notable sur le cadre de vie et l'amélioration des équipements communaux (réhabilitation de la mairie, réfection de la place centrale). La question de l'habitat et de l'action communale en la matière est au cœur de la volonté des élus afin de **soutenir la démographie et permettre une mixité des populations**.

Après plusieurs débats internes sur la structure foncière du centre bourg et dans l'optique d'anticiper des mutations, deux terrains ont été considérés comme stratégiques pour permettre de rendre

opérationnelle cette volonté d'agir. Parmi ces terrains urbanisables repérés au plus proche du centre, une parcelle aujourd'hui à vocation agricole suscite un intérêt.

Constructible à la carte communale cette parcelle de 3800 m<sup>2</sup> s'ouvre sur les espaces publics centraux, prochainement réhabilités. Elle dispose d'atouts indéniables pour l'organisation fonctionnelle du centre bourg et conditionne à la fois le renouvellement du bâti et l'aménagement des cœurs d'îlots. Un premier regard technique porté par le CAUE 64, à la demande de l'**EPFL Béarn Pyrénées**, permet, sous réserve des conditions d'assainissement et de réseaux, d'envisager deux lots à bâtir associés à un projet de rénovation d'une grange en deux logements, le tout intégré dans un clos de murets. La maîtrise de cette parcelle permettrait aussi de fixer les conditions d'accessibilité du foncier mitoyen en partie constructible. Cette réflexion, déconnectée de toute médiation ou concertation menées par les élus auprès des propriétaires, va servir à **forger une politique foncière communale, à envisager les modalités de concertation** et, dans un second temps, fournir un appui rapide et averti à l'**EPFL Béarn Pyrénées**, partenaire de la commune.

ZOOM

## Partenariat avec l'EPFL Béarn Pyrénées et l'EPFL Pays Basque

L'année 2016 a été l'occasion de matérialiser le partenariat entre le CAUE 64 et les EPFL oeuvrant dans les Pyrénées-Atlantiques, avec la signature de deux conventions cadres, concrétisant ainsi des échanges techniques et des approches croisées sur le développement des projets territoriaux. Des actions de formation ont été conjointement décidées afin d'apporter aux élus de l'information sur les politiques foncières. La première rencontre a concerné la question des divisions foncières et de leurs conséquences directes sur l'instruction des autorisations d'urbanisme. Par ce biais, était donnée l'occasion de débattre du paysage des lotissements résidentiels et des divisions parcellaires, souvent subies par les collectivités. Ces temps d'échanges entre élus et techniciens de collectivités, initiés par le CAUE 64 avec le concours des EPFL, ont permis de dépasser le cadre de compétences et d'intervention des deux structures.

Dans ce même objectif de chaînage entre les deux catégories d'ingénierie, le CAUE 64 a accompagné spécifiquement l'EPFL Béarn Pyrénées sur des fonciers ciblés en amont ou en début de portage, pour poser les bases méthodologiques du projet urbain ou du projet architectural en concertation avec les élus. La rédaction de fiches techniques permet de configurer un accompagnement adapté dans le temps et de pointer les étapes intermédiaires (études préalables, levé topographique, sondages de sols...).



## PARTENARIAT

# Soutenir et accompagner l'Agence de l'eau dans sa démarche « Zéro pesticide »



Séminaire Pour des espaces verts écologiques et économiques à Pau - Source : © CAUE 64

Dans le cadre de son partenariat avec **l'Agence de l'Eau Adour Garonne - AEAG** -, le CAUE 64 s'est engagé à accompagner les **démarches de réduction/suppression de l'usage des produits phytosanitaires** dans les espaces privés et publics, afin de préserver et d'améliorer la qualité de la ressource en eau.

**Le séminaire Pour des espaces verts écologiques et économiques** tenu à Bayonne (7 mars) et à Pau (8 mars) a rassemblé plus d'une centaine d'élus et de techniciens territoriaux pour promouvoir la gestion alternative des espaces verts dans les collectivités locales. Il a présenté :

- la démarche de base : diagnostic des moyens humains et financiers, cartographie des surfaces à gérer, projet, plan de gestion différenciée, nouvelles techniques de désherbage alternatif, communication auprès des habitants, etc. ;
  - le nouveau plan d'aides de l'AEAG ;
  - et un comparatif financier de gestion avant/après « Zéro Pesticide » dans une même collectivité ;
- démontrant la faisabilité de la gestion alternative à coût constant, et même moindre.

Le cycle de formation **Espaces verts durables** a proposé deux formations dont les thèmes sont liés à l'économie et à la préservation de la ressource en eau : la connaissance et l'utilisation des plantes vivaces (sur deux sessions), et la gestion naturelle des arbres en ville.



Formation Les plantes vivaces pour votre collectivité  
Module 2 : Gestion, évolution, entretien et exemples  
Source : © CAUE 64



Concours départemental des Villes et Villages Fleuris  
Commune d'Arbus - Source : © CAUE 64

Parallèlement, le CAUE 64 a sensibilisé et informé les élus et techniciens de plusieurs communes pour la gestion sans pesticide de leurs espaces jardinés, notamment dans le cadre de la tournée annuelle du jury du concours départemental des **Villes et Villages Fleuris**.

En outre, dans quelques communes très engagées, un accompagnement plus approfondi a permis d'impliquer les habitants dans une démarche citoyenne.

## PARTENARIAT

# Accompagner le Parc National des Pyrénées

Le **Parc National des Pyrénées - PNP** - et le CAUE 64 sont liés par **une convention de partenariat quinquennale (2012-2017)** dont l'objectif est centré sur le projet de développement durable et patrimonial du PNP dans son territoire d'adhésion.

**En 2016, l'accompagnement des communes adhérentes à la charte du PNP est resté au cœur des actions du CAUE 64 :** requalification d'espaces publics, mise en valeur touristique, élaboration de documents d'urbanisme, restauration du petit patrimoine, aménagement des « grands sites ».



La gare de Bedous - Source © CAUE 64

A **Bedous** au printemps 2016, la remise en circulation du train a amené la municipalité à envisager **la modernisation de l'Avenue de la Gare**. Cet aménagement doit participer de l'image d'une nouvelle porte d'entrée du territoire, et initier les mutations à long terme de tout un quartier. Le CAUE 64 a contribué aux réflexions préalables sur le projet, aidé la commune à définir son cahier des charges et à organiser une consultation de bureaux d'études.

En parallèle, la municipalité mène depuis longtemps une réflexion sur **la mise en valeur de l'entrée Nord de Bedous**, capable de redonner au village son attractivité commerçante. Après les travaux de voirie aux abords du PN58, liés à la réouverture de la ligne ferroviaire, le temps est venu d'embellir et de caractériser cette entrée de village. Le CAUE 64 qui suit les premières étapes déterminantes de ce projet au jeu d'acteurs complexe, a proposé un accord-cadre incluant des actions de requalification, d'intégration paysagère et de mise en valeur signalétique.



Accous - Plateau de Lhers - Source © CAUE 64

En vallée d'Aspe toujours, la commune d'**Accous** s'est engagée dans **l'amélioration de l'accueil touristique sur le site du Plateau de Lhers**, afin de mettre en valeur une porte d'accès au PNP, et développer de nouvelles activités de loisirs et de découverte. Dans ce site naturel fragile, façonné par le pastoralisme, l'intégration paysagère des aménagements est essentielle. Le CAUE 64 a apporté un premier regard sur le site, aidé la commune à définir son programme d'actions et à recruter un paysagiste afin de garantir la cohérence d'ensemble du projet, dont la réalisation est prévue en 2017.





Bielle - Source © CAUE 64

En vallée d'Ossau, le CAUE 64 a assisté la commune de **Bielle** dans le lancement de **l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme**, après avoir accompagné sur le même sujet en 2015 la commune voisine de Bilhères. Le CAUE 64 reste présent lors de l'élaboration du diagnostic et du projet stratégique. Certains enjeux de territoire s'avèrent en effet particulièrement délicats : la question de la transformation des granges du Plateau du Bénou, dépassant le cadre du document communal, appelle à définir une stratégie globale sur le devenir de ce patrimoine à l'échelle des vallées des Pyrénées béarnaises.



Bilhères-en-Ossau - Lavoir-abreuvoir des Perchades - Source : © CAUE 64

En prévision des **50 ans du Parc National des Pyrénées en 2017**, le PNP envisage de mettre en lumière les actions de **restauration du petit patrimoine des villages lié à l'eau** : trois lavoirs et abreuvoirs de la commune de Bilhères-en-Ossau ont été identifiés. Ces restaurations seront réalisées au moyen de chantiers de réinsertion sociale avec l'aide de la Maison de la Montagne. Le CAUE 64 a apporté un conseil approfondi sur les pistes d'actions de valorisation, ainsi que sur la mise en œuvre des travaux de restauration.

Des **actions de sensibilisation et des actions prospectives** ont également été menées dans le cadre du partenariat entre le PNP et le CAUE 64 en 2016, en particulier :

– l'achèvement du guide technique **Comment aménager et entretenir les cimetières des communes du Parc National des Pyrénées ?**, démarche engagée en 2014 par le PNP, à laquelle le CAUE 64 a apporté son expérience des cimetières paysagers ainsi que sa familiarité avec les questions de gestion différenciée des espaces publics (Zéro Pesticide) ;

– **des actions autour de la marque Esprit - Parc National des Pyrénées**, démarche lancée par le PNP en 2015, à laquelle les CAUE 64 et CAUE 65 s'associent pour engager des actions de sensibilisation auprès des hébergeurs bénéficiaires, portant sur les questions d'amélioration énergétique des bâtiments et d'intégration paysagère, dans les sites exceptionnels des vallées pyrénéennes.



Comment aménager et entretenir les cimetières des communes du Parc national des Pyrénées ?

Comment aménager et entretenir les cimetières des communes du Parc national des Pyrénées ? - Source © PNP

# FORMATIONS

Conformément aux missions assignées par la loi fondatrice de 1977, le CAUE 64 est organisme de formation déclaré en Préfecture depuis 2011 et dispose de l'agrément ministériel pour dispenser de la formation aux élus, agrément renouvelé pour 4 années début 2015 par le Ministère de l'Intérieur.

En 2016, le CAUE 64 a proposé quatorze sessions pour 11 formations. Élaborées en fonction des besoins repérés sur les territoires et des attentes formulées notamment en lien avec l'actualité, ces actions de formation ont attiré 206 participants dont 64 élus. Cette mission pédagogique a représenté 9% de l'activité du CAUE 64 et mobilisé une grande partie de l'équipe.

## Cycle Espaces verts durables

Avec l'avènement du « zéro pesticide » dans l'entretien des espaces verts, la recherche d'une meilleure qualité de l'eau, la contrainte financière croissante et la lutte anti-gaspillage, une nouvelle gestion des espaces publics apparaît. Le CAUE 64 et l'Agence de l'Eau Adour Garonne - AEAG - avaient pour objectif de répondre, à travers 3 sessions, au défi de ce début de siècle, où la maîtrise de nouvelles techniques d'entretien doit aller de pair avec une nouvelle vision des espaces verts : plus naturels, plus économiques, mieux pensés et mieux planifiés.

- **Des plantes vivaces pour votre collectivité**  
1 / **Choix, mise en œuvre, exemples** le 31 mars à Pau et Lescar  
2 / **Gestion et entretien, exemples** le 6 octobre à Pau et Lescar
- **Pour des arbres naturellement sains : réussir tailles et plantations** le 15 décembre à Pau

## Cycle Les défis du PLU Intercommunal

Nos problématiques de paysage, d'habitat, de commerce, d'agriculture, de biodiversité ou encore d'environnement ne peuvent plus être traitées convenablement à la seule échelle municipale. Le SCoT illustre bien à cet égard l'intérêt d'une approche intercommunale dans le domaine de la planification.

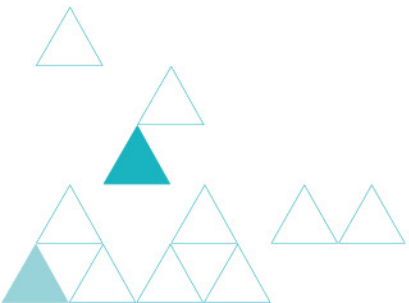
Le CAUE 64 a souhaité mettre en avant deux défis à relever dans une démarche de PLUi : la prise en compte de la biodiversité et la transition énergétique des territoires.

- **Prise en compte de la biodiversité, en partenariat avec l'AEAG** le 19 mai à Bayonne
- **Du Tepos au PLUi** le 14 juin à Bayonne

## Cycle Patrimoine

Pour actionner le levier économique qu'est le patrimoine, les territoires doivent avoir une démarche de médiation qui place le patrimoine à la portée de tous et participe à sa mise en valeur. Ce cycle de sensibilisation, débuté en 2015 et dont la dernière session aura lieu en 2017, a mis l'accent sur la mise en tourisme du patrimoine.

- **La création d'un Centre d'Interprétation du Patrimoine** le 21 octobre à Oloron





## Formations techniques et sujets d'actualité

### Compréhension des divisions foncières

le 11 octobre à Pau et le 13 octobre à Bayonne

Le CAUE 64, en partenariat avec l'EPFL Béarn Pyrénées et l'EPFL Pays Basque, a souhaité apporter aux élus et techniciens des collectivités un éclairage technique et juridique afin de mieux cerner ce domaine et les dernières évolutions réglementaires.

### Ce que nous dit l'architecture, éléments de culture architecturale et urbaine

le 1<sup>er</sup> juillet à Saint-Jean-de-Luz

A la demande du Pays d' Art et d'Histoire de Saint-Jean-de-Luz/Ciboure, le CAUE 64 a proposé une action de sensibilisation à l'architecture destinée aux animateurs et guides et ouverte aux élus de la collectivité.



L'habitat individuel : le permis de construire, de l'instruction à la réalisation  
Source © CAUE 64



Cycle Patrimoine  
La création d'un Centre d'Interprétation du Patrimoine  
Source © CAUE 64

### Visite technique - Réseau de chaleur et revitalisation d'un centre bourg

le 26 novembre à Bedous

La commune de Bedous accueille une Maison de santé, élément déclencheur du projet de réseau de chaleur alimenté par une chaudière bois qui dessert les équipements et services de la commune ainsi que des logements. En partenariat avec le PNP, une visite commentée de la chaufferie et de son quartier a été organisée par le CAUE 64.

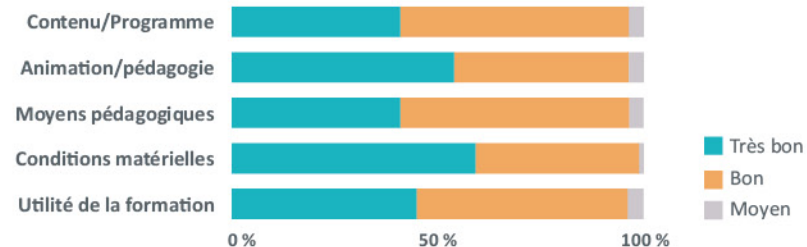
### L'habitat individuel : le permis de construire, de l'instruction à la réalisation

les 8 novembre à Pau et 10 novembre à Bayonne

Cette formation est destinée aux services instructeurs des collectivités. L'instruction du permis de construire recouvre une réalité réglementaire qui entre dans un temps compté. Mais *in fine*, c'est une autorisation de réaliser que délivre le service en charge de l'instruction.

### Évaluation des formations par les participants

Taux de satisfaction multi-critères de 97 %



# CONSEIL AUX PARTICULIERS

**Conseiller les particuliers est une des missions originelles des CAUE.** Le CAUE 64 y répond en l'organisant sur le territoire autour de deux axes :

– **le conseil aux porteurs de projet de construction ou de rénovation**, reçus toute l'année dans les permanences, lors des salons de l'Habitat à Pau du 17 au 23 mars 2016 et du Salon Solutions Maisons à Biarritz du 6 au 9 octobre 2016. Ils sont aussi renseignés par courriel ou au téléphone, pour des questions ponctuelles.

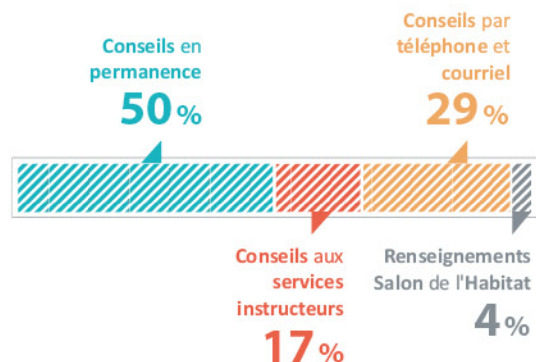
– **le conseil et la formation auprès des services instructeurs, à leur demande** - Etat, intercommunalités, communes.

Cette offre permet d'animer un réseau de professionnels qui interviennent sur le cadre de vie, au bénéfice de l'insertion architecturale et paysagère des projets.

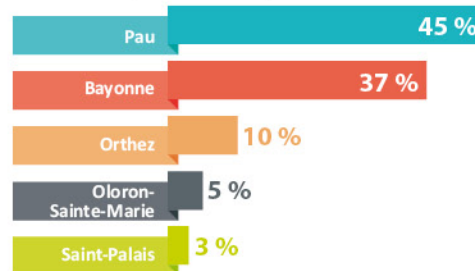
## L'ACTIVITÉ

Le CAUE 64 a délivré 1073 conseils\* en 2016.

\* Un même projet peut faire l'objet de plusieurs échanges.



## La réception en permanence



L'activité poursuit sa hausse : + 49% depuis 2013, année de référence (723) et + 13% par rapport à 2015 (948). Les 2/3 des conseils sont délivrés en entretiens. A l'égal de 2015, architectes et paysagiste conseillers ont réalisé 528 entretiens individualisés en 2016 lors de permanences hebdomadaires à Pau

et Bayonne (82%) et mensuels sur le territoire ou sur les salons de Pau et Biarritz (42).

Le rendez-vous apporte dans un délai court au porteur de projet, un regard professionnel qui l'aide à comprendre les enjeux et à définir méthode et modalités d'action.

## Les renseignements

**Les demandes de renseignements par téléphone et courriels ont bondi et doublé en 2 ans : 312 pour 165 en 2014**, représentant 1/3 de l'activité. Elles concernent pour 2/3 le suivi de projets en cours (251), et pour le reste des questions ponctuelles (111). Elles émanent à 73% des particuliers ou de leur professionnel et à 27% des collectivités. Lors du Salon de Pau, 50 personnes se sont informées ou se sont renseignées sur le CAUE 64.



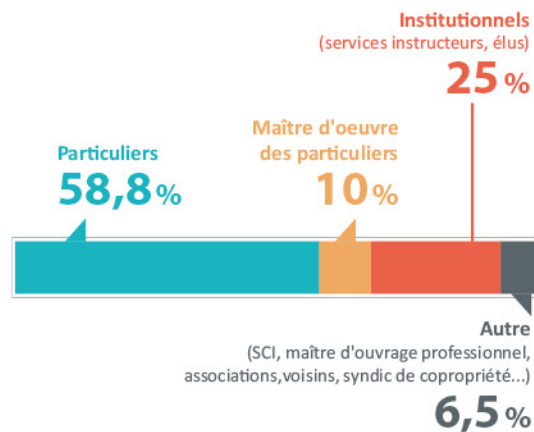
## Le conseil auprès des services instructeurs

Nombre de services font appel au CAUE lors de l'instruction des projets pour une expertise d'insertion urbaine, architecturale, environnementale et paysagère. 2016 a vu une hausse de 77,5% des conseils. Conséquence de la nouvelle organisation territoriale, le conseil aux intercommunalités monte en puissance. Il représente 2/3 de l'activité et égale la totalité des conseils de l'année 2015 (103).

## LA DEMANDE

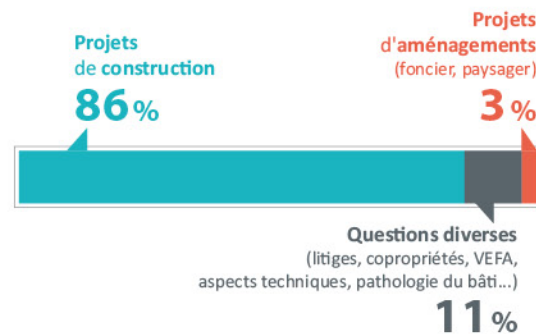
Sur la base de 711 RDV en permanences et en services instructeurs

### Les consultants



Le particulier et son représentant sont à l'initiative de 2/3 des consultations et 1/4 sont sollicitées par les services instructeurs. C'est principalement pour aborder un projet de construction (86%), plus rarement de division foncière (1,5%) ou d'aménagement paysager (1,5%), pour autrui dans 1/6 des projets (hébergement, location, vente) (108/634). Une consultation sur 10 porte sur des questions d'ordre juridique, réglementaire, technique ou pathologique.

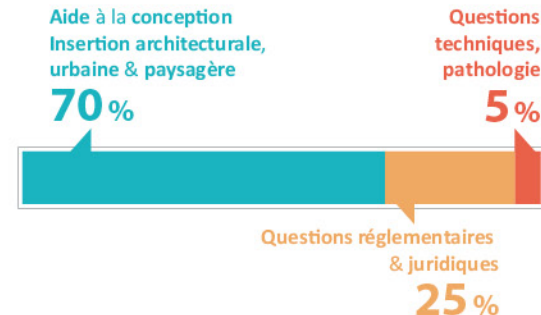
### L'objet principal de la demande



L'insertion environnementale est retenue dans 2/3 des rendez-vous à travers les questions de conception, d'implantation, d'organisation, de développement durable et de paysage (447). 1/4 des entretiens (160), concerne la faisabilité réglementaire et juridique des projets, le reste couvre les questions techniques (27).

## LE CONSEIL

### La nature du conseil



### Le conseil sur projet

En amont de la demande d'autorisation de travaux, c'est à dire dans plus d'un rendez-vous sur deux, le CAUE délivre une information préalable pour comprendre l'importance de prendre en compte le contexte et traiter les points fondamentaux de l'acte de construire ou d'aménager. Les autres conseils (251/634) ont lieu pendant l'instruction pour aboutir à une solution respectueuse du site et partagée par tous. Quelques échanges ont lieu en phase opérationnelle (21/634).

La répartition des projets entre neuf (43%) et ancien (57%) est stable. Le conseil pour la maison individuelle, en hausse, représente quatre échanges sur cinq. Les autres projets se répartissent entre l'habitat groupé, collectif et les locaux d'activités. 11% des projets sont situés dans un périmètre de protection du patrimoine ou de sites. Voir tableau page suivante

Les projets immobiliers	608		Neuf		Existant	
			263	43 %	345	57 %
Habitat individuel	480	79 %	222	36,5 %	258	42,5 %
Habitat groupé (sans parties communes)	54	9 %	13	2 %	41	7 %
Habitat collectif	38	6,2 %	12	2 %	26	4,5 %
Locaux d'activités (professionnels, agricoles, associatifs)	36	5,9 %	16	2,5 %	20	3 %

Un projet peut faire l'objet de plusieurs rendez-vous.

### L'intervention dans l'existant (345 entretiens conseils)

La mise en valeur de la qualité propre aux constructions existantes et à leur environnement est le préalable à tout projet d'amélioration, d'extension, de division ou d'agencement du bâti. Ce peut être un caractère patrimonial, une écriture architecturale spécifique, des qualités thermiques liées au bâti ancien sur lesquels nous invitons le particulier à s'appuyer pour penser son projet.

43% des entretiens concernent des projets d'extension (115) ou d'annexes (33) assimilables à la construction neuve. L'existant est modifié, dans sa structure, ses ouvertures ou rénovés pour 27% des projets (95). Le dernier tiers des échanges se répartit entre les changements de destination de locaux agricoles ou d'activités en habitations (48) et l'organisation intérieure (54).

### La construction neuve (222 conseils)

Conseillé en amont, le particulier dispose d'une information fiable pour maîtriser la faisabilité de son projet. Souvent, l'approche des consultants évolue vers un intérêt plus collégial. Lors de l'entretien, l'architecte-conseiller aborde à travers le projet, l'aspect architectural, sa qualité d'insertion et d'implantation, son rapport au paysage, sa volumétrie, le choix de matériaux, le confort thermique et l'organisation. Il s'agit la plupart du temps de retrouver les principes fondamentaux qui permettent aux bâtiments de traverser le temps et d'équilibrer l'écriture architecturale entre facture contemporaine et contextualisation.

Quelques échanges ont concerné des projets atypiques : habitat modulaire prismatique, volumes encastrés ou enterrés dans la pente, maison mobile ainsi qu'un projet privé d'habitat participatif sur Pau.

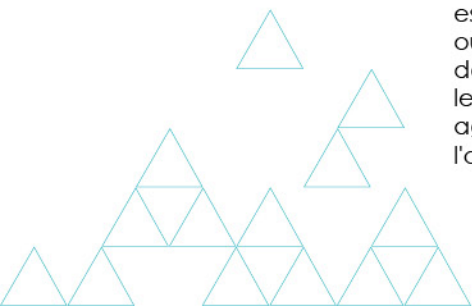
### Les projets d'aménagement (26 conseils)

L'impact des aménagements extérieurs est aussi important que celui des volumes bâtis dans l'environnement. Les projets sont liés à l'habitat individuel, depuis le traitement des limites de propriété, des plantations jusqu'au parc à réhabiliter requérant un conseil en paysage. L'adaptation des accès pour les personnes à mobilité réduite concerne aussi les locaux d'activités.

Le conseil pour les projets fonciers s'inscrit souvent lors de la demande d'autorisation d'aménager. Les compétences de l'équipe sont mises à profit pour favoriser un urbanisme de projet, dans l'intérêt des collectivités.

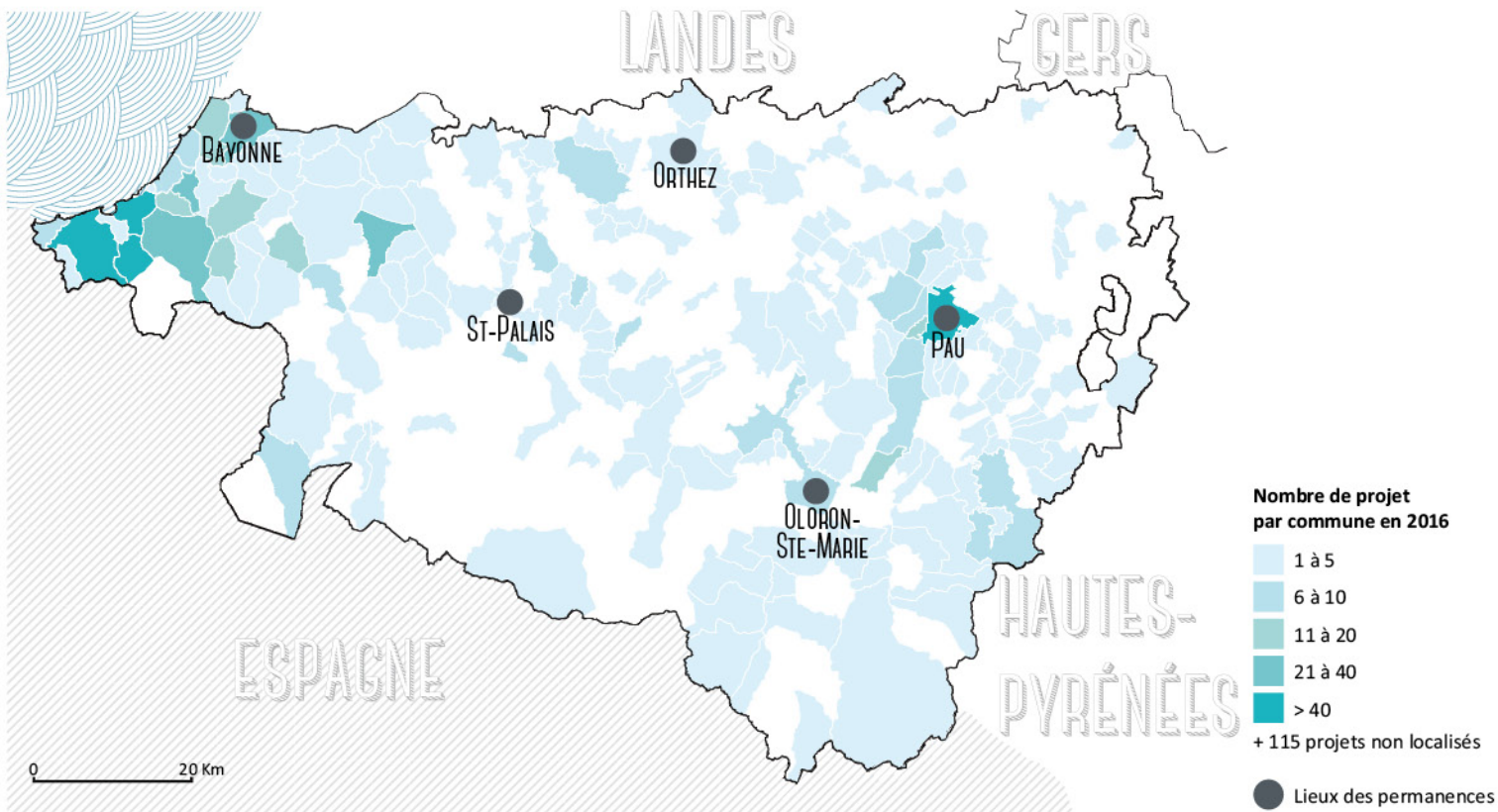
### Conclusion

**Le conseil gratuit d'un professionnel du CAUE 64 est très apprécié pour la clarification qu'il apporte dans la complexité croissante de l'acte de construire. Il est basé sur le dialogue et la neutralité avec pour objectif la qualité.** L'aide aux particuliers s'effectue en synergie avec les organismes de conseil du département : ADIL pour le juridique, EIE et plates-formes territoriales pour l'énergie, avec les structures institutionnelles : services instructeurs, élus, UDAP (Architectes des Bâtiments de France), et les associations de professionnels pour participer au mieux à la mise en valeur des territoires. L'intérêt de cette mission ne se dément pas au vu de la hausse soutenue du nombre de conseils.





## LA RÉPARTITION TERRITORIALE DES CONSEILS AUX PARTICULIERS



Source © CAUE 64 d'après Bd Topo - IGN 2010

ZOOM

### PREH, dispositif & application à Oloron

L'accompagnement et le conseil au maître d'ouvrage posés par la loi Transition énergétique sont des leviers essentiels pour une rénovation de qualité des bâtiments. Ce texte (art. 22 & 188) place les CAUE dans le dispositif d'appui à la rénovation énergétique au niveau intercommunal (via les Plateformes de Rénovation Énergétique de l'Habitat). Le CAUE 64 a intégré en 2016 le dispositif PREH du Pays d'Oloron et du Haut Béarn qui pourrait être suivi par les agglomérations de Pau Béarn Pyrénées et du Pays Basque.

Dans nos paysages à forte identité, concilier performance énergétique et préservation du patrimoine est une nécessité. Il s'agit d'adapter le bâti ancien aux modes de vie moderne et de renforcer les centralités où se trouve l'ensemble des aménités urbaines. La transition énergétique passe aussi par la reconquête des cœurs de ville et la revitalisation des centres bourgs.

### Conseils aux particuliers à France Bleu Béarn

Nathalie Aguilera-Ponchel, architecte conseil-lère au CAUE 64 a répondu en direct aux questions des auditeurs de radio France Bleu Béarn lors de l'émission *Les Experts* du 30 juin 2016. Réponses et solutions ont été apportées à toutes les interrogations concernant l'habitat, la construction, la rénovation, la réglementation, les travaux etc.

# SENSIBILISATION DES PUBLICS

## UNE ACTION PHARE

### *Architectures de papier*

*Comment parler d'architecture et de paysage en jouant, en créant ? Comment appréhender, l'espace, le volume et les restituer... avec une simple feuille de papier... ?* Ce sont les questions auxquelles le CAUE 64, en partenariat avec la mission Ville d'Art et d'Histoire de la Ville de Pau et la bibliothèque de la Ville d'Anglet, a souhaité répondre en accueillant l'**exposition-atelier Architectures de papier** conçue par la Cité de l'Architecture et du Patrimoine, alliant l'univers de quatre designers papier et celui de l'architecture.



Exposition Architectures de papier - Bibliothèque Quintaou  
Source © CAUE 64

Du 8 janvier au 13 février au Pavillon des Arts à Pau puis du 20 février au 30 mars à la bibliothèque Quintaou d'Anglet, un large public a pu profiter de visites-ateliers, de rencontres avec des designers papier, de projections de films d'animations, de conférences, d'expositions de travaux d'élèves ou encore de contes animés. L'exposition a connu une fréquentation exceptionnelle de 8 500 personnes (2884 à Pau et 5593 à Anglet) dont 2726 élèves.



Atelier à la médiathèque de Laruns  
Source © CAUE 64

Ce bilan résulte d'une mutualisation des moyens financiers et humains, d'une programmation culturelle et d'une stratégie de communication commune aux deux villes partenaires de l'organisation et aux partenaires associés : Pavillon de l'Architecture, cinéma Le Méliès, Bibliothèque départementale de prêt, collège Eндarra et lycée Cantau à Anglet.



Atelier au collège Marguerite de Navarre de Pau  
Source © CAUE 64





Journées Européennes du Patrimoine  
Col du Soulor - Source © CAUE 64



"La ville en construction" pour l'université de  
Pau Pays de l'Adour et l'Universidad del Pais  
Vasco - Source © CAUE 64



Visite des Forges d'Arthez d'Asson  
Source © CAUE 64

## LES AUTRES ACTIONS DU CAUE 64

### Programmation annuelle

L'année 2016 a également été marquée par des actions de sensibilisations importantes sur le paysage et les jardins.

Les *Rendez-vous aux Jardins* ont permis à 65 personnes de redécouvrir le Parc Lawrance de Pau.

Les *Journées Européennes du Patrimoine* ont été l'occasion de proposer une programmation variée allant des montagnes pyrénéennes avec une randonnée commentée au Col du Soulor, aux franges de l'océan Atlantique avec la visite des jardins et villas du quartier angloy de Chiberta.

### L'appui aux territoires

Cette année encore, la demande des territoires sollicitant le CAUE 64 pour des actions de sensibilisation sur le thème de l'architecture, du paysage et du cadre de vie est croissante :

– sur demande de la médiathèque de Bayonne puis du Pays d'Art et d'Histoire des Pyrénées Béarnaises, prêt de l'**exposition Portraits de jardins** et présentation du recensement des parcs et jardins par la paysagiste conseillère du CAUE 64. L'exposition a rassemblé plus de 400 visiteurs ;

– sur sollicitation du Pavillon de l'Architecture dans le cadre de la manifestation *Mois de l'architecture*, le CAUE 64 a présenté une conférence sur les continuités écologiques ainsi qu'une visite des Forges d'Arthez d'Asson (80 personnes) ;

– pour la Communauté de Communes du Piémont Oloronais, 4 conférences sur la *Charte architecturale et paysagères du Haut-Béarn* ont été organisées ;

– deux demandes ont émané de la Chambre d'Agriculture : comme chaque été la balade paysagère en pays d'éleveurs (180 participants) et pour la première fois sous la forme d'ateliers et de lecture de paysage, le CAUE 64 est intervenu pour former les agriculteurs sur le thème *Savoir parler de son paysage* ;

– apportant son expertise, le CAUE 64 est intervenu lors d'une conférence sur la transition énergétique des territoires, sur la relation entre paysage et espace naturel lors des rencontres techniques des jardins botaniques ou encore sur le thème de la ville en construction pour l'université de Pau Pays de l'Adour et l'Universidad del Pais Vasco.

ZOOM

## Conférences Charte architecturale et paysagère

Afin de valoriser les nombreux motifs urbains et architecturaux de son territoire, la Communauté de Communes du Piémont Oloronais s'est engagée, parallèlement à la création de son Pays d'art et d'histoire, dans l'élaboration d'une Charte architecturale et paysagère. Le document a pour vocation d'être avant tout un outil de connaissance, complété par un volet de préconisations sous forme de « fiches-action ».

Le CAUE 64 contribue depuis 2014 aux groupes de travail d'élaboration, sur le programme des actions patrimoniales, sur la relecture du contenu de la charte - élaborée par l'agence Etienne Lavigne à Pau - et a apporté son aide à la mise en valeur graphique du document final pour en faire un véritable outil pédagogique. Fin 2016, suivant le rythme de l'exposition organisée par le Pays d'Art et d'Histoire dans les vallées d'Aspe, d'Ossau, de Josbaig et de Barétous, le CAUE 64 a animé des conférences de présentation et de sensibilisation à l'utilisation de la Charte, destinées aux élus, aux habitants et au public.

Ces actions doivent se prolonger en 2017 avec de nouveaux formats, balade de sensibilisation architecturale et exercices participatifs *in situ*.

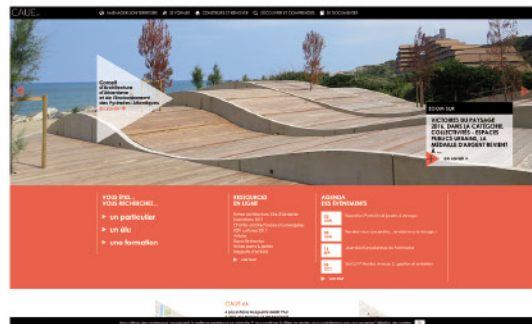
## LES MÉDIAS

### Les nouveaux outils du CAUE 64

Afin de moderniser son image et accroître sa visibilité, tel que prévu par son projet stratégique, le CAUE 64 a mis en place de nouveaux outils de communication durant l'année 2016.

#### ► Un site internet dynamique

Confié à l'agence REZO 21, le nouveau site internet mis en ligne depuis le 19 mai 2016, est basé sur une communication attractive nourrie par les ressources internes. Il permet une meilleure visibilité des missions, des actions, des événements et des productions du CAUE 64.



#### ► L'Express'AUE 64 pour suivre l'actualité



Le 14 septembre 2016 a été lancée la première lettre d'information mensuelle du CAUE, Express'AUE 64. Cet outil vient compléter la modernisation du site et vise à en accroître le trafic. Elle constitue un point d'actualité et d'information régulier qui permet d'informer et de fidéliser les lecteurs.

#### ► L'entrée du CAUE 64 dans les réseaux sociaux



Une page Facebook a également été créée afin de constituer un réseau de communication virtuel élargi et d'instaurer des liens avec un nouveau public. Il s'inscrit dans une démarche de dématérialisation progressive des outils de communication et répond aux attentes croissantes d'un public de plus en plus demandeur de ce type d'outil.

### Le CAUE 64 dans la presse

L'exposition **Architectures de papier** est l'évènement qui a connu le plus de retentissement dans la presse locale, régionale (*Le Festin, Courrier Français des Landes*) et nationale (*Le Moniteur*). De nombreux articles, publiés régulièrement et qualitatifs ont couvert toute la durée de l'exposition, à Pau puis à Anglet. Un reportage de *France 3 édition Pau-Sud Aquitaine*, diffusé à une heure de grande écoute le 20 janvier 2016 a renforcé cette efficace couverture médiatique. Au total, ce sont 22 articles de presse, 23 sites internet et une audience TV qui ont relayé l'évènement.

**Le travail du CAUE 64 auprès des collectivités** peine à connaître un écho satisfaisant dans la presse. Par son implication en amont des projets, le CAUE est souvent oublié dans les articles de presse qui paraissent lors de l'inauguration des projets. Malgré tout, les communes de Bedous (aménagement d'un "Tiers-lieu"), Gelos (aménagement du Pradeau), Asson (aménagement paysager) et Monein (équipement culturel) font mention du CAUE 64 dans les articles les concernant. En revanche, **les permanences de l'architecte conseiller** sont relayées de façon régulière sous forme de petits rappels dans la rubrique "Agenda".





Espaces urbains XXI - Espaces urbains, espaces de vie et de création - Point de consultation de publications - Source © CAUE 64



La Formule du midi de la doc' Source © CAUE 64

## LE CENTRE DE DOCUMENTATION

Le 11 mars 2016, le CAUE 64 a reçu dans ses locaux le séminaire international "Espaces urbains XXI - Espaces urbains, espaces de vie et de création". Ce fut l'occasion d'**apporter un complément documentaire** à cette table ronde, essentiellement composée d'universitaires français et espagnols, et de **valoriser le centre de documentation** en installant un point de consultation de publications ciblées. Durant le mois d'octobre, le centre de documentation a accueilli, en partenariat avec les Archives départementales, une tablette en libre accès, dont l'objectif est de **mieux comprendre le rôle et les missions** des Archives.

A chaque formation organisée dans les locaux mêmes du CAUE, un point "info-doc" est mis à la disposition des stagiaires afin de **compléter leurs connaissances et mettre en valeur les ouvrages et publications disponibles** au centre de documentation. Dans un même esprit, les actions culturelles importantes du CAUE 64 (Architectures de papier, Cin'espaces, etc...) sont accompagnées d'une bibliographie spécifique valorisant notre fonds.

### La Formule du midi de la doc'

Avec l'objectif de mieux faire connaître ses ressources documentaires, le CAUE 64 a lancé la "Formule du midi de la doc". Il s'agit d'un **rendez-vous régulier de découverte et d'échange autour d'un livre** sur l'architecture, l'urbanisme, les paysages et l'environnement. En accueillant au centre de documentation éditeurs, libraires ou auteurs, **le CAUE 64 assure la promotion de son espace documentaire** ouvert à tous.

En octobre, Elise Macaire, architecte-sociologue et co-fondatrice de l'association Didattica, est venue présenter l'ouvrage collectif qu'elle a dirigé : *Construire quoi, comment ? L'architecte, l'artiste et la démocratie*. Un public constitué en majorité d'architectes est venu écouter la genèse et les apports de ce livre, présentation suivie d'un débat nourri et animé.

D'autres rendez-vous sont déjà programmés pour 2017, dans les locaux du CAUE 64 et chez ses partenaires.

WOOL

## Expertise

Architectes, urbanistes, paysagiste, documentaliste, animatrice culturelle, graphiste et juriste forment une équipe pluridisciplinaire attachée à une gestion qualitative des territoires. En 2016, bon nombre de décideurs ont choisi de s'appuyer sur cet ensemble de savoirs spécialisés, de compétences et d'expertise.

### PARTICIPATION À DES COMMISSIONS

Commission départementale nature, paysages et sites : formations Sites et paysages ; Publicité ; Unités touristiques nouvelles / Commission départementale de conciliation documents d'urbanisme / Commission AVAP : Espelette, Pau, St Jean-de-Luz / Commission Secteur sauvegardé : Pau / Commission Qualibat : gros et second œuvre / Conseil économique, social et culturel du PNP

### PARTICIPATION À DES GROUPES DE TRAVAIL

URCAUE : Architecture XX-XXI\* ; Accompagnement des Continuités Ecologiques (ACE) ; Urbanisme Durable / URCAUE DRAC : Label Jardins remarquables / Conseil Départemental 64 : Fonds européens ; biodiversité et chgt climatique ; développement rural ; actualisation de l'Atlas des paysages ; enquête FENICS / Agglomération Sud Pays Basque : PLH, SCOT / AGGLO Côte Basque Adour : projet d'agglomération / BAYONNE : Inventaire patrimonial / PAU et OLORON : Club action climat & PREH / CC PAYS DE HASPARREN : Patrimoine et culture, valorisation patrimoniale et pastorale du baigura / CC PAYS DE NAY : Stratégie touristique / PNP : Participation aux projets de rénovation énergétique (TEPOS) / SAGE Adour Amont et Côtier Basques : Elaboration d'un guide compatibilité des docs urba avec le(s) SAGE / GIP LITTORAL AQUITAIN : Aménagement durable de la station / SITES ET CITÉS : Paysage

### PARTICIPATION À DES JURYS

Concours départemental Villes et villages fleuris / Juries de concours (7)

### EXPERTISES PONCTUELLES AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS

Aïciritz, Arbonne, Castelbon, Arthez d'Asson, Bidarray

### AUTRES INTERVENTIONS DU CAUE 64

JARDINS BOTANIQUE DE FRANCE – intervention sur le thème « Relation entre paysage et espace naturel » / UNIVERSITE DE PAU PAYS DE L'ADOUR ET UNIVERSIDAD DEL PAIS VASCO – contribution au Séminaire international Espaces Urbains XXI / SITES & CITES REMARQUABLE DE FRANCE – participation au 3<sup>e</sup> séminaire national sur le paysage / CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS BASQUE – participation aux ateliers sur le patrimoine naturel

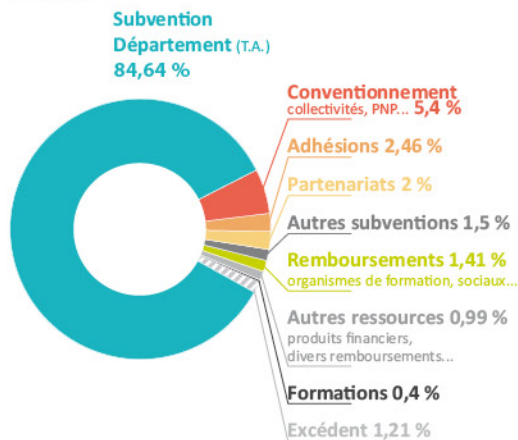
# LES RESSOURCES

## LE BUDGET

En 2016, le CAUE 64 termine, pour la seconde année consécutive, l'exercice à l'**équilibre**.

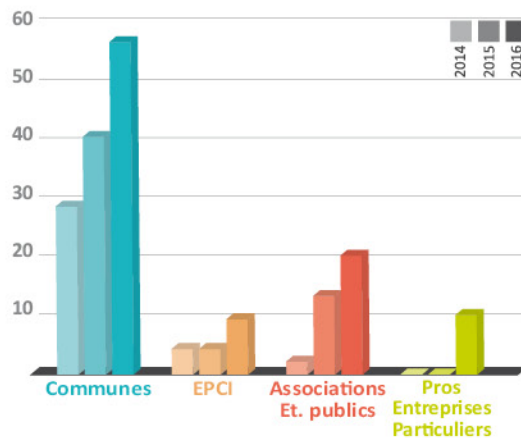
Le montant des **produits** a été maintenu malgré la baisse de 5% de la dotation du Département car les autres ressources ont significativement cru. Les adhésions, (doublement du produit des cotisations), les conventions avec les collectivités ou les contributions des partenaires ont permis de conserver un niveau similaire de produits.

### Produits



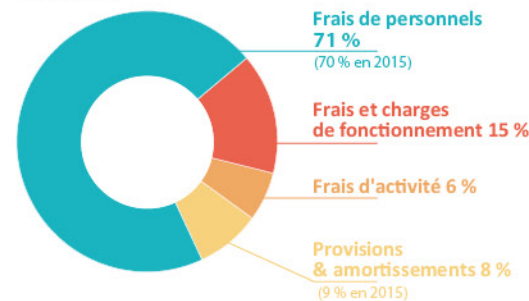
En effet, le développement des partenariats autour d'actions partagées ont engendré des co-financements partenariaux (PNP, AEAG, EPFLs, PAH Saint-Jean-de-Luz-Ciboure). Parallèlement, le résultat financier des formations portées seulement par le CAUE 64 est en diminution. Enfin, les missions mutualisées avec l'URCAUE représentent en 2016 un reversement d'un peu plus de 7 000 €.

### Évolution du nombre d'adhérents



Quant aux **charges**, elles sont maîtrisées avec une légère baisse des frais et charges de fonctionnement malgré une augmentation des frais d'activités. Ces dernières dépenses sont à mettre en rapport avec les recettes des contributions partenariales aux actions de sensibilisation et de formation ainsi qu'aux remboursements des formations des salariés.

### Charges



Le niveau des produits ayant pu être maintenu et l'encadrement des dépenses tenu, l'année comptable 2016 a dégagé un résultat excédentaire de 14 858 €.



## L'ÉQUIPE

Pour mener à bien ses missions, le CAUE 64 emploie des spécialistes formés aux disciplines de l'architecture, du patrimoine, de l'aménagement de l'espace et du cadre de vie. L'effectif du CAUE 64 s'élève à 13,33 ETP au 31 décembre 2016. L'équipe comprenait à cette date 13 salariés en CDI dont 3 temps partiels\*.

**Régine CHAUVET**, directrice / **Nathalie AGUILERA PONCHEL**, architecte-conseillère / **Valérie BÉLOT**, agent d'accueil et secrétaire des conseillers / **Delphine BERNADAS**, assistante de direction / **Christian BOUCHÉ\***, architecte du patrimoine-conseiller / **Carine BROCHET**, chargée de la documentation et de l'information / **Marie-Josèphe CAMPS**, assistante de gestion / **Agnès DUCAT\***, paysagiste-conseillère / **Xalbat ETCHEGOIN**, urbaniste conseiller / **Aurélié FLISS**, graphiste cartographe / **Amandine GUINET**, chargée de l'action culturelle et de la communication / **Antoine LAVAL**, architecte urbaniste conseiller, référent informatique / **Marie-Christine OLMOS\***, architecte-conseillère.

Départ

**Margot GRÉGORIS**, chargée de mission en communication, dont le contrat de professionnalisation est arrivé à terme le 21 octobre 2016, a accompagné la mise en place des nouveaux outils de communication (Facebook, Express'AUE 64...).

Le CAUE 64 a accueilli 4 stagiaires aux profils et origines diversifiés : Clément ALBERNY, 3<sup>e</sup> année de licence Histoire de l'art, Université Rennes 2 / Marie-Justine ETCHEBES, 1<sup>ère</sup> année DUT Carrières sociale – option gestion urbaine, IUT de Bordeaux / Elsa LAURENT, Licence professionnelle d'aménagement du paysage, UCO Bretagne Nord / Bruno RÉGNIER, 3<sup>e</sup> année du diplôme d'ingénieur, Institut National des Sciences Appliquées Centre Val de Loire.

En 2016 un effort important a été consacré à la formation des salariés dont 10 ont pu bénéficier de 30 jours de formation ou d'information :

A. DUCAT : *Les arbres remarquables, Parcours PAO, La boîte à outils de prospective territoriale visions +21 : présentation, sensibilisation, utilisation* / A. GUINET : *Des démarches innovantes : le jardin Lauga et Agenda 21* / M-C. OLMOS : *Préparation à la retraite – Cap 21* / N. AGUILERA PONCHEL : *La rénovation à très faible consommation énergétique pour les bâtiments existants* / R. CHAUVET : *Comment conjuguer la TVB avec le Sraddet, Conventions, accord et protocole CAUE* / C. BOUCHÉ, A. DUCAT, X. ETCHEGOIN, A. LAVAL, M-C. OLMOS : *Enjeux et conséquences de la réforme de la commande publique sur les marchés de maîtrise d'oeuvre* / R. CHAUVET, X. ETCHEGOIN 37<sup>e</sup> *rencontre Agences Urbanisme* / R. CHAUVET, A. DUCAT, A. GUINET : *Séminaire*

*Paysage National* / C. BROCHET, A. GUINET, *Rédaction Web* / N. AGUILERA PONCHEL, A. LAVAL, *Animation de séances participatives* / A. DUCAT, *Accompagner l'intégration de la TVB locale dans les projets de territoires* / M-J. CAMPS, *Muteco : dispositif de l'État pour les mutations économiques, logiciel Quadra Entreprise Compta – module tiers.*



Plusieurs membres de l'équipe ont contribué aux ateliers collectifs de production de l'URCAUE Aquitaine relatifs à l'Assistance Continuités Ecologiques, au patrimoine architectural XX<sup>e</sup> & XXI<sup>e</sup> siècles, aux Journées Européennes du Patrimoine... La direction a activement pris part aux travaux de préfiguration de l'élargissement aux CAUE départementaux de la Région Nouvelle Aquitaine.



Au sein de la Fédération nationale des CAUE – FNCAUE –, les Pyrénées-Atlantiques ont été présents à la Conférence technique permanente jusqu'en juin et dans divers groupes opérationnels Transition énergétique, Communication / Ressources / Information, et cellules d'expertise Paysage, Urbanisme, Articulation des ingénieries.

**Le CAUE des Pyrénées-Atlantiques est une association qui assure des missions de service public pour la promotion de la qualité architecturale, urbaine et environnementale.**

La loi sur l'architecture du 3 janvier 1977 a assigné 4 missions aux CAUE :

- le conseil, l'aide à la décision et l'accompagnement des collectivités locales
- le conseil aux particuliers porteurs de projet
- la formation et l'information des maîtres d'ouvrages et des professionnels
- la sensibilisation du grand public.

Une **exigence de qualité et de proximité** pour accompagner les mutations du territoire, c'est l'ambition que s'est donné le CAUE 64 :

- en intervenant directement auprès des collectivités pour produire un cadre de vie adapté aux besoins locaux
- en conseillant les particuliers au plus près de leur lieu de résidence
- en multipliant les lieux de rencontres pour le grand public et les professionnels autour d'une programmation culturelle et de formation de qualité
- en travaillant en partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire.

**CONSEIL  
ARCHITECTURE  
URBANISME  
ENVIRONNEMENT  
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES**

4 place Reine Marguerite - 64000 Pau  
Petite caserne - 2 allée des Platanes - 64100 Bayonne  
05 59 84 53 66 / [contact@caue64.fr](mailto:contact@caue64.fr)  
[www.caue64.fr](http://www.caue64.fr) /  / **Express'AUE 64, la lettre d'information**